

Céreq

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES SUR LES QUALIFICATIONS

Daniel Martinelli

L'insertion des diplômés des IUT et des STS

NUMÉRO 119 / OCTOBRE 1996

documents

observatoire

L'INSERTION DES DIPLÔMÉS DES IUT ET DES STS



Daniel Martinelli

Centre de Recherche et d'Évaluation de la Formation
C é r e q

Centre de Recherche et d'Évaluation de la Formation
Document n°119
Série Observatoire

Octobre 1996

Centre de Recherche et d'Évaluation de la Formation

Sommaire

Introduction	5
1. Avant-Propos : rapport d'étape du groupe de travail sur l'insertion de la Commission consultative nationale IUT-IUP	7
2. Méthodologie de l'étude	11
3 . L'essor des professions intermédiaires bénéficie peu aux jeunes	13
3.1 Les jeunes diplômés des IUT et des STS occupent majoritairement des professions intermédiaires	14
3.2 Moins de jeunes parmi le personnel qui occupe une profession intermédiaire	15
4. Les sorties des STS tertiaires ont pratiquement quadruplé depuis 12 ans	19
4.1 Le développement des IUT est plus lent que celui des STS	20
4.2 Du fait des poursuites d'études, les entrées dans la vie active stagnent à l'issue des DUT	22
5. L'insertion reste relativement favorable mais se dégrade	23
5.1 Les diplômés de niveau Bac+2 s'insèrent nettement mieux que les sortants de l'enseignement secondaire	24
5.2 Les diplômés des IUT et des STS sont en compétition avec les sortants de deuxième cycle universitaire ..	26
5.3 Les DUT et les BTS permettent généralement d'éviter un chômage durable	27
5.4 Le niveau des emplois occupés est plus élevé chez les titulaires de DUT que chez les diplômés des STS	28
5.5 La majorité des emplois se situe dans les PME	29
5.6 Insertion moins favorable à l'issue de certaines spécialités tertiaires	30
5.7 La moitié des titulaires de DUT GEA et carrières juridiques n'accède qu'à un poste d'employé	31
5.8 Après les BTS tourisme, communication, secrétariat, finances et comptabilité, une minorité des diplômés accède à une profession intermédiaire	32
5.9 Le niveau des emplois dépend aussi des caractéristiques individuelles des diplômés	33
. Les femmes occupent globalement des emplois moins qualifiés que les hommes	33
. Les sortants dont le père est cadre accèdent plus fréquemment à un emploi de bon niveau	34
. Les bacheliers C et D sont relativement favorisés en matière d'emploi	35
6. Des conditions d'insertion plus favorables dans le quart Nord-Est de la France	37
6.1 Près de la moitié des diplômés des IUT et des STS changent de région après la fin de leurs études	38
6.2 L'insertion des diplômés des IUT et des STS varie notablement selon la région d'accueil	38

Introduction

Ce document est basé sur les contributions fournies par le Céreq au groupe de travail sur l'insertion de la Commission consultative nationale IUT-IUP. Ces contributions portaient initialement sur l'insertion des diplômés des IUT. Mais en raison de la similitude des débouchés professionnels des IUT et des STS, ce document s'intéresse à l'insertion à l'issue de ces deux formations.

Le dernier rapport d'étape du groupe de travail sur l'insertion de la CCN IUT-IUP figure en avant-propos dans les pages suivantes.

1. Avant-Propos

Rapport d'étape du groupe de travail sur l'insertion de la Commission consultative nationale IUT-IUP

Remarques préalables

Le problème de l'insertion professionnelle des étudiants issus des IUT est devenu une question récurrente : l'insertion est l'enjeu de nombreux débats et occupe une place importante dans les médias. Elle est d'ailleurs souvent liée aux interrogations de plus en plus pressantes sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur. Dans ce débat général sur l'insertion, peut-on distinguer une spécificité des étudiants dotés d'un DUT ?

Il est à noter l'existence de différentes sources d'information sur l'insertion à l'issue d'un IUT. Un assez grand nombre d'organismes disposent, avec les moyens qui leur sont propres, de données d'ampleur et de nature diverses. On pourrait citer ainsi :

- le Céreq : enquêtes d'insertion, travaux quantitatifs et qualitatifs sur le marché du travail...;
- la DARES : analyses de l'emploi et des politiques de l'emploi par grands niveaux de formation...;
- la DEP (ministère de l'éducation nationale) : analyse des parcours à l'intérieur du système éducatif et des flux de sortie...;
- l'INSEE : enquête emploi...;
- l'APEC : analyse de l'emploi des cadres, marchés interne et externe...;
- certaines branches professionnelles ;
- certains IUT...

Il s'avère nécessaire de confronter les données fournies par ces différentes organisations.

Différentes instances se penchent également sur ce dossier : outre la CCN/IUT, il faut noter l'existence d'une commission *ad hoc* au sein de l'Association des directeurs d'IUT, la création d'une commission au sein

de l'Union des Présidents d'IUT. Le Haut comité éducation/économie vient lui-même de créer un groupe de travail sur l'insertion des diplômés.

I. Clarification de la notion d'insertion

Il convient, avant d'aborder cette question, de prendre un certain nombre de précautions.

. Distinguer le conjoncturel du structurel

Les données les plus récentes portent encore sur les années de « crise conjoncturelle ». Or il est nécessaire d'appréhender les variations sur le long terme. Qu'en sera-t-il pour les années à venir ? Quelles seront les perspectives de recrutement des entreprises ? Quelles parts attribuent-elles aux jeunes diplômés dans leurs recrutements ? Quelles conséquences de la hausse toujours croissante des sortants du système éducatif, à des niveaux de plus en plus élevés ?

. Relativiser le structurel

On assiste en effet à des bouleversements considérables qui brouillent les repères et rendent difficile la mise en évidence de tendances lourdes : changements dans l'organisation du travail, évolution des métiers, éclatement des hiérarchies traditionnelles, émergence de nouveaux métiers, notamment dans le tertiaire, etc.

. Se démarquer d'une globalisation excessive

La globalisation (du type « l'insertion des Bac + 2 ») est contestable et réductrice. Elle fait le délice des titres de presse mais ne prend pas en compte les fortes disparités qui se cachent derrière des moyennes trompeuses, notamment :

- les disparités entre spécialités (secteur secondaire, secteur tertiaire, et à l'intérieur de ces deux catégories) ;

- les disparités régionales ou locales, ce qui pose le problème des cohérences de méthode et des moyens disponibles.

. Se concentrer, dans un premier temps, sur l'analyse de l'insertion et non sur son lien avec la poursuite des études

Le débat a déjà été lancé : la poursuite d'études est-elle conditionnée par une stratégie choisie par les étudiants et par d'autres raisons, ou bien est-elle le fruit des difficultés actuelles du marché du travail ?

Il convient, par souci méthodologique, de ne pas mêler ces différentes questions et de se concentrer, en premier lieu, sur l'insertion.

II. La problématique de l'insertion

Elle ne peut se limiter à une simple photographie d'un état donné dans un temps donné, car il est très difficile d'isoler précisément le moment de l'insertion : il s'agit en effet d'un processus qui peut commencer en amont, bien avant la sortie administrative du système de formation, notamment par la recherche d'une expérience professionnelle et la démarche de recherche d'emploi. Mais ce processus s'étend aussi largement vers l'aval pour aborder, au-delà de l'aspect ponctuel, les évolutions à moyen et long terme, comprenant la période de transition vers les premiers emplois, la nature de ces premiers emplois et l'évolution des débuts de carrière. Il semble ainsi nécessaire de retenir trois aspects.

. L'accès aux premiers emplois

Cette question porte sur la période intermédiaire de 2 à 3 ans, entre la sortie administrative de l'institution d'enseignement et la stabilité dans l'emploi. De nombreuses interrogations se font jour : allongement de la durée de cette phase intermédiaire, existence d'un chômage de file d'attente, d'un chômage d'insertion. Ces questions demandent à être précisées. Il semble important d'essayer d'appréhender ce qui se passe pendant cette période d'incertitude et d'analyser les parcours suivis par les jeunes au sortir de l'IUT. En revanche, la multiplication de situations entre activité et non-activité, entre l'emploi et le chômage ainsi que les aller-retour entre les différentes situations conduisent à s'interroger, en tout début de période d'insertion, sur la pertinence des comparaisons avec le taux de chômage des adultes.

. La nature des premiers emplois jusqu'à la stabilisation

Au-delà de l'approche quantitative, il faut surtout s'interroger sur la dimension qualitative autour de quelques questions essentielles : contenu d'activités dans le cadre de ces premiers emplois, positionnement au sein de l'entreprise (notamment par rapport aux grilles de classification, mais également par rapport à d'autres

critères), types de contrats de travail (CDI, CDD...), statut, nécessaire clarification des notions de sur-qualification ou de sous-qualification, éventuelle déconnexion entre la qualification obtenue en IUT et le contenu du premier emploi, état de la correspondance entre le diplôme et le poste occupé.

Il va de soi qu'il s'agit là de questions difficiles et essentielles qu'il convient d'aborder dans une approche plus fine, prenant en compte différents critères tels que les spécialités de DUT, la taille et l'activité diverses des entreprises, etc.

Des hypothèses sont avancées sur les fonctions remplies par ce premier emploi : période probatoire ? Premier pallier d'insertion pour des jeunes tentés par une forte mobilité professionnelle ?

. L'évolution des débuts de carrière

Cette question est à mettre en relation avec les conclusions provisoires de l'enquête « d'image » conduite par l'Union nationale des présidents d'IUT.

Il s'agit là de prendre en considération sur le moyen terme, dans le cadre d'une période de 3 à 5 ans après l'obtention du premier emploi, l'évolution professionnelle, notamment le niveau et le contenu des emplois occupés, l'éventuelle promotion au sein de l'entreprise, la mobilité au sein de l'entreprise ou entre différentes entreprises (on semble en effet constater une forte mobilité après le premier emploi). Les possibilités d'évolution professionnelle au sein de l'entreprise apparaissent comme une préoccupation essentielle des étudiants d'IUT. Cette aspiration à évoluer constitue un point très sensible : il convient d'examiner de près les perspectives qui s'offrent, secteur par secteur, et selon la nature et la taille des entreprises.

Ces trois pôles chronologiques de l'insertion constituent des variables qui sont relativement indépendantes les unes par rapport aux autres. Elles peuvent affecter différemment les individus et les combinaisons possibles se traduisent par de grandes diversités de parcours professionnels.

III. La spécificité de la catégorie « professions intermédiaires »

Les caractéristiques propres à cette catégorie constituent un élément de complexité supplémentaire dans la problématique de l'insertion professionnelle. Aux axes principaux évoqués plus haut s'ajoutent certaines particularités propres à cette catégorie professionnelle, qui constitue l'essentiel des débouchés offerts aux jeunes à la sortie des IUT :

- Il s'agit d'une catégorie sociale mal définie. Sa définition sociale est peu précise et son positionnement se situe relativement aux autres catégories : ni ouvrier ou employé, ni cadre. Elle se situe « entre ». L'incerti-

tude dans son identification se manifeste notamment dans le fait qu'on est là très éloigné des modèles de carrières propres à certaines catégories (ingénieur, par exemple).

- Elle est marquée par une forte hétérogénéité des itinéraires : itinéraires scolaires très diversifiés des individus, itinéraires sociaux très disparates allant des recrutements directs au sortir du système éducatif aux trajectoires promotionnelles à partir des catégories inférieures.

- Elle est également marquée par une forte hétérogénéité des emplois, et particulièrement dans le secteur tertiaire. A cela s'ajoute que les membres de cette population sont conduits à exercer, dans leur parcours, des fonctions très différentes.

On assiste à un brouillage progressif des anciennes frontières entre cette catégorie professionnelle et les catégories voisines : ouvriers et cadres.

La situation actuelle, pour cette catégorie des professions intermédiaires, se caractérise par une conjonction entre :

- d'une part, la montée en puissance des formations technologiques et professionnelles à Bac +2 sur le marché de l'emploi et notamment une forte augmentation des flux de sortie des détenteurs d'un BTS ;

- d'autre part, d'importantes modifications dans les pratiques de gestion de l'emploi de cette population par les entreprises.

Ces modifications conduisent d'ailleurs à s'interroger sur la pertinence et la pérennité des lignes de clivage traditionnelles entre cette population et les catégories voisines.

A ce sujet, il convient de faire le bilan sur la reconnaissance des DUT et des BTS dans les grilles de classification et de suivre attentivement les propositions actuellement en discussion sur l'évolution de ces grilles. Les négociations engagées par l'Union des industries métallurgiques et minières en offrent un exemple significatif : la refonte des grilles tendrait à assimiler cadres et techniciens supérieurs.

IV. Questions complémentaires

. Le rôle de la fonction publique, nationale et territoriale, dans l'insertion professionnelle des titulaires de DUT ne doit pas être négligé. Compte tenu de l'augmentation de l'offre de formation, en particulier dans le secteur tertiaire, il est essentiel d'examiner l'évolution de l'insertion dans les carrières offertes par la fonction publique.

. Quel positionnement des détenteurs de DUT, en termes de concurrence sur le marché de l'emploi, avec d'autres formations : BTS, premiers et deuxièmes cycles des universités ?

. Quel arbitrage exercé par les entreprises, en matière de recrutement, entre jeunes diplômés et salariés plus expérimentés ?

. Quelle évolution des contenus des emplois occupés par les titulaires de DUT-BTS ? Quelles capacités mobilisées dans ces emplois ? Ce dernier point pose d'ailleurs des problèmes méthodologiques importants.

V. Approche méthodologique

Celle-ci requiert une grande rigueur. Il est essentiel que les différentes organisations amenées à conduire, ou à commander, des travaux sur l'insertion professionnelle partagent un certain nombre de méthodes et se prêtent à une clarification sur les différentes approches : instruments de mesure, champs des enquêtes, périodes de référence, etc.

On peut en effet concevoir deux types d'approches complémentaires :

- une approche du type « état des lieux » portant sur la situation professionnelle des jeunes sortis des IUT depuis un délai significatif ;

- une approche de type « dynamique » visant à suivre les cohortes d'étudiants pendant leur scolarité et au-delà de leur scolarité, dans leur parcours d'insertion.

Il est en fait possible d'envisager toute une gamme d'approches intermédiaires entre ces deux positions très typées.

Il importe avant tout de ne pas introduire de confusion entre les différents types d'enquête. On peut en effet distinguer :

- des enquêtes à moyen terme sur les sortants du système éducatif (du type enquête « enseignement supérieur » du Céreq sur les 30 premiers mois de vie active) ;

- des enquêtes conduites sur les données des établissements (jeu des inscriptions) ;

- des enquêtes sur les détenteurs d'un diplôme bien particulier (DUT par exemple) menées par des établissements ou par des branches professionnelles ;

- des enquêtes à court terme limitées aux premiers mois de la vie active, avec un recul très limité (du type enquête à 7 mois conduites par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale) ;

- des enquêtes portant sur les trajectoires : enquête de cheminement sur les débuts de vie professionnelle (à plus long terme : par exemple 5 ans), enquêtes sur la durée du chômage en début de vie active, etc.

Chaque type d'enquête a son objet propre et correspond à un mode d'évaluation particulier.

Au-delà des résultats obtenus dans la cadre des enquêtes lourdes, du type de celles menées par le Céreq, il semble légitime de s'interroger sur la nécessité

et la faisabilité d'enquêtes plus fines, faisant apparaître notamment :

- les disparités par spécialités de formation d'IUT ;
- les disparités locales ou régionales en matière d'insertion professionnelle.

Une difficulté méthodologique apparaît cependant : on ne peut faire d'enquêtes sur des effectifs trop petits. Ceci entraîne deux sortes de conséquences :

- l'analyse de l'insertion par spécialité requiert une approche nationale. Mais ce type d'enquête peut également être le lieu de la complémentarité entre le national et le local, ce dernier venant apporter un éclairage particulier au niveau précédent ;
- l'approche locale, notamment si elle est conduite par des IUT, devra prendre en compte un groupe de spécialités, de sorte que les effectifs étudiés soient en nombre suffisant.

Le phénomène de mobilité constitue également une source de difficultés supplémentaires. Cette mobilité, volontaire ou contrainte, recouvre plusieurs aspects :

- mobilité géographique proprement dite des étudiants ; elle se manifeste par le fait que les étudiants quittent la région où ils ont étudié ;
- mobilité intersectorielle, dans la mesure où l'insertion professionnelle peut s'opérer sur des emplois assez éloignés de la spécialité de formation suivie ;
- problème de l'articulation entre des formations à dimension nationale et l'existence de besoins économiques locaux.

Quelle place pour les IUT dans les enquêtes d'insertion ?

Il importe tout d'abord que les établissements désireux de lancer ce type de travaux s'entourent d'un certain nombre de garanties méthodologiques, notamment par une assistance éventuelle apportée par un organisme expert tel que le Céreq.

Par ailleurs, toute tentative individuelle menée par un établissement semble vouée à l'échec dans la mesure où les effectifs couverts par le champ de l'enquête ne sont pas suffisants.

D'autres formules apparaissent plus fiables :

- enquête spécifique menée en région sous la responsabilité d'un centre associé au Céreq ;
- extension locale d'enquêtes nationales ;
- mise en oeuvre d'une enquête sous le couvert d'un relais national (Association des directeurs d'IUT, par exemple), s'appuyant sur quelques IUT et bénéficiant d'un soutien méthodologique. Cette formule offre le mérite de garantir une cohérence méthodologique, de prendre en compte des données comparables tout en permettant une approche plus fine sur le terrain.

Quelle que soit la formule retenue, il est indispensable que les promoteurs et les responsables de la mise en oeuvre respectent une grande rigueur méthodologique.

Quelle place pour les IUT dans la préparation à l'insertion et dans le suivi de leurs étudiants après la sortie ?

Des expériences intéressantes sont déjà menées. Certains IUT ont pris des initiatives pour préparer, en amont et pendant leur formation, leurs étudiants à l'insertion. Des partenariats avec le monde professionnel se mettent en place. Un suivi des cohortes est parfois assuré.

Il est nécessaire de recenser ces expériences, d'en dégager l'exemplarité et d'en étudier les possibilités de transfert.

Michel Guyot
Rapporteur du groupe de travail
sur l'insertion de la Commission
consultative nationale IUT-IUP

2. Méthodologie de l'étude

Plusieurs sources statistiques sont exploitées dans cette étude. En effet, celle-ci comporte des données sur le processus d'insertion à l'issue des IUT et des STS, sur les sorties du système éducatif et sur l'évolution des emplois.

Les données sur les stocks d'inscrits dans l'enseignement supérieur et sur l'évolution des flux de diplômés proviennent de la DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale).

L'évolution de l'emploi dans les professions occupées par les diplômés des IUT et des STS a été retracée grâce à l'exploitation par le Céreq des "Enquêtes emploi" de l'INSEE.

Mais la majeure partie de ce document porte sur les processus d'entrée dans la vie active. Les données concernant l'insertion par grands niveaux de sortie du système éducatif (pages 24 et 25) proviennent de traitements réalisés sur l'"Enquête emploi". Les autres données sur l'insertion (pages 26 à 46) proviennent des enquêtes du Céreq. Ces enquêtes fournissent également les taux de poursuites d'études et l'estimation du nombre d'entrants dans la vie active après un DUT ou un BTS.

Trois vagues d'enquêtes ont jusqu'à présent été réalisées par le Céreq auprès d'échantillons

représentatifs des sortants de l'enseignement supérieur :

- l'enquête de mars 1987 auprès des diplômés de 1984 (33 mois de cheminement professionnel) ;
- l'enquête de mars 1991 auprès des diplômés de 1988 (33 mois de cheminement également) ;
- l'enquête de décembre 1994 auprès des diplômés de 1992 (30 mois de cheminement).

L'échantillon de ces trois vagues d'enquêtes n'est pas de taille comparable. Les enquêtes de 1987 et 1991 ont permis d'interroger respectivement 20 000 et 40 000 diplômés de l'enseignement supérieur. L'enquête de 1994 n'a porté que sur 5 000 diplômés. Cette dernière enquête, destinée à évaluer les effets de la conjoncture sur l'insertion, est appelée à se renouveler tous les deux ans.

Dans ce document, les données semi-agrégées sur l'insertion (différenciation industrie/tertiaire notamment) proviennent essentiellement de l'enquête réalisée par le Céreq fin 1994. En revanche, les informations permettant d'évaluer l'insertion par spécialité détaillée ou par région proviennent de l'enquête réalisée par le Céreq en 1991.

3. L'essor des professions intermédiaires bénéficie peu aux jeunes

3.1 Les jeunes diplômés des IUT et des STS occupent majoritairement des professions intermédiaires

Globalement, 8 catégories d'emploi représentent à elles seules les trois quarts des débouchés des IUT et des STS. Il s'agit des emplois suivants* :

- parmi les professions intermédiaires : techniciens, agents de maîtrise, professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise, professions intermédiaires de la fonction publique ;
- parmi les postes d'employés : employés administratifs d'entreprise, employés de la fonction publique, employés du commerce ;
- parmi les catégories ouvrières : ouvriers qualifiés de type industriel.

Le niveau des emplois occupés par les jeunes titulaires de DUT reste assez semblable, que leur formation soit industrielle ou tertiaire. Dans les deux cas, moins de 10 % d'entre eux deviennent cadres après deux ans et demi de vie active. En revanche, près de

60 % des titulaires de DUT accèdent à une profession intermédiaire, ce type d'emploi correspondant globalement au niveau de leur formation. Le tiers restant devient employé ou ouvrier. Les titulaires de DUT industriels accèdent souvent à des postes de techniciens. Une partie non négligeable d'entre eux (11,5 %) obtient un premier emploi d'ouvrier qualifié. A l'issue des DUT tertiaires, les diplômés accèdent souvent à des postes administratifs et commerciaux de la fonction publique ou des entreprises.

Parmi les diplômés des STS, le niveau des emplois occupés diffère sensiblement selon que la formation soit industrielle ou tertiaire. Après un BTS industriel, les emplois occupés sont sensiblement de même nature qu'après un DUT industriel. Il s'agit massivement de professions intermédiaires et plus particulièrement de postes de techniciens. En revanche, le niveau des postes occupés est moins élevé après un BTS tertiaire, la catégorie des employés représentant alors la majorité des débouchés. Une grande partie des titulaires de BTS tertiaires deviennent employés administratifs d'entreprise.

* voir encadré sur la nomenclature utilisée page 15

Emploi en déc. 1994 des diplômés de BTS en 1992

Diplôme	BTS	BTS	total	nombre
	indus- triel %	terti- aire %		
Emploi (CS 38)				
AGRICULTEURS	0	1	1	142
COMMERCANTS	2	1	1	254
CADRES FONCT.PUBLIQUE	0	.	0	31
PROFS. PR. SCIENTIF.	.	1	1	267
PR. INFO. ARTS SPECTACLE	1	1	1	276
CADRES ADM.COMM. ENTREPR.	.	2	2	515
INGEN.CADRES TECH. ENTREPR.	1	1	1	338
INSTIT., PECC, MAIT. AUX.	2	1	2	499
PR. INTER. SANTE SOCIAL	.	1	1	163
PR. INTER. FCT. PUBLIQ.	1	3	2	736
PR. INTER. ADM. COMM. ENT.	3	27	20	6054
TECHNICIENS	57	3	19	5770
CONTREM. AG. MAITRISE	8	1	3	966
EMPLOYES FCT. PUBLIQ.	1	8	6	1864
POLICIERS MILITAIRES	1	1	1	286
EMPLOYES ADM. ENT.	3	45	32	9895
EMPLOYES COMMERCE	2	2	2	634
PERS. SERVICE AUX PARTIC.	0	.	0	40
OQ INDUSTRIEL	12	1	4	1333
OQ ARTISANAL	1	.	0	111
CHAUFFEURS	0	.	0	39
OQ MANUT. TRANSPORTS	2	1	1	253
ONQ INDUSTRIEL	1	1	1	221
TOTAL	100	100	100	30687

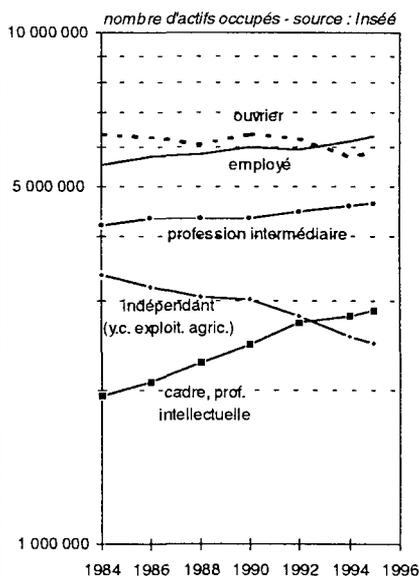
Source : Céreq

Emploi en déc. 1994 des diplômés de DUT en 1992

Diplôme	DUT	DUT	total	nombre
	indus- triel %	terti- aire %		
Emploi (CS 38)				
AGRICULTEURS	1	.	1	57
COMMERCANTS	3	3	3	257
CADRES FONCT.PUBLIQUE	3	1	2	183
PROFS. PR. SCIENTIF.	.	2	1	92
CADRES ADM.COMM. ENTREPR.	1	3	2	201
INGEN.CADRES TECH. ENTREPR.	5	.	2	220
INSTIT., PECC, MAIT. AUX.	1	1	1	129
PR. INTER. SANTE SOCIAL	.	5	3	288
PR. INTER. FCT. PUBLIQ.	7	7	7	688
PR. INTER. ADM. COMM. ENT.	5	31	20	2019
TECHNICIENS	45	14	27	2783
CONTREM. AG. MAITRISE	3	.	1	110
EMPLOYES FCT. PUBLIQ.	.	4	2	238
POLICIERS MILITAIRES	6	.	3	283
EMPLOYES ADM. ENT.	5	19	13	1306
EMPLOYES COMMERCE	1	9	6	561
PERS. SERVICE AUX PARTIC.	3	1	2	186
OQ INDUSTRIEL	9	1	5	467
CHAUFFEURS	.	1	1	72
OQ MANUT. TRANSPORTS	3	.	1	115
TOTAL	100	100	100	10255

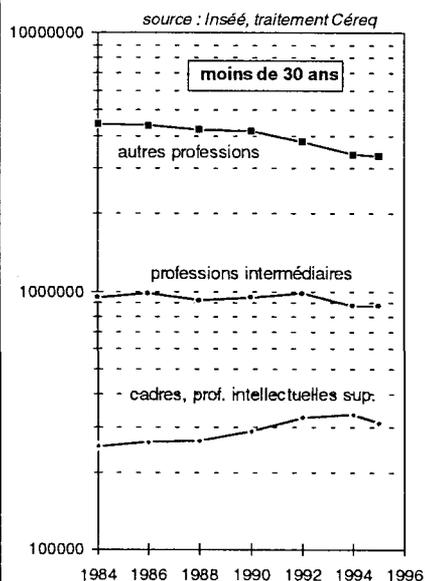
Source : Céreq

Evolution de l'emploi par qualification



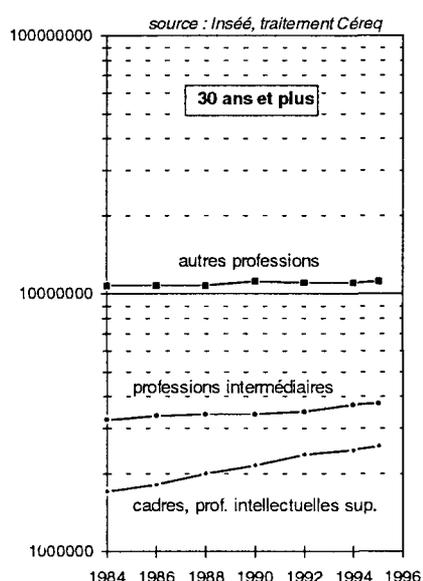
Les professions intermédiaires représentent 878 600 postes en 1995 chez les moins de trente ans et 4 653 600 postes tous âges confondus.

Effectifs selon la qualification et l'âge



La seule catégorie où l'emploi des jeunes progresse depuis dix ans est celle des "cadres et professions intellectuelles supérieures" (+ 23 %).

Effectifs selon la qualification et l'âge



3.2 Moins de jeunes parmi le personnel qui occupe une profession intermédiaire

Les DUT et les BTS débouchent traditionnellement sur des professions intermédiaires. Ces professions représentent 878 600 postes en 1995 chez les moins de trente ans et 4 653 600 postes tous âges confondus. Parmi les jeunes, les professions intermédiaires ont

connu une érosion de leurs effectifs entre 1984 et 1995 (- 8 %). Mais la baisse a été moins importante que chez les employés et les ouvriers (respectivement -16 et -28%). La seule catégorie où l'emploi des jeunes progresse depuis dix ans est celle des "cadres et professions intellectuelles supérieures" (+ 23 %).

Parmi les catégories professionnelles qui constituent les principaux débouchés des DUT et des BTS, aucune n'a été totalement épargnée par la conjoncture.

La nomenclature utilisée pour décrire les emplois

Cette nomenclature a été élaborée par l'INSEE et le Céreq. Les 8 principales catégories d'emplois occupés par les titulaires de DUT/BTS sont définies comme suit :

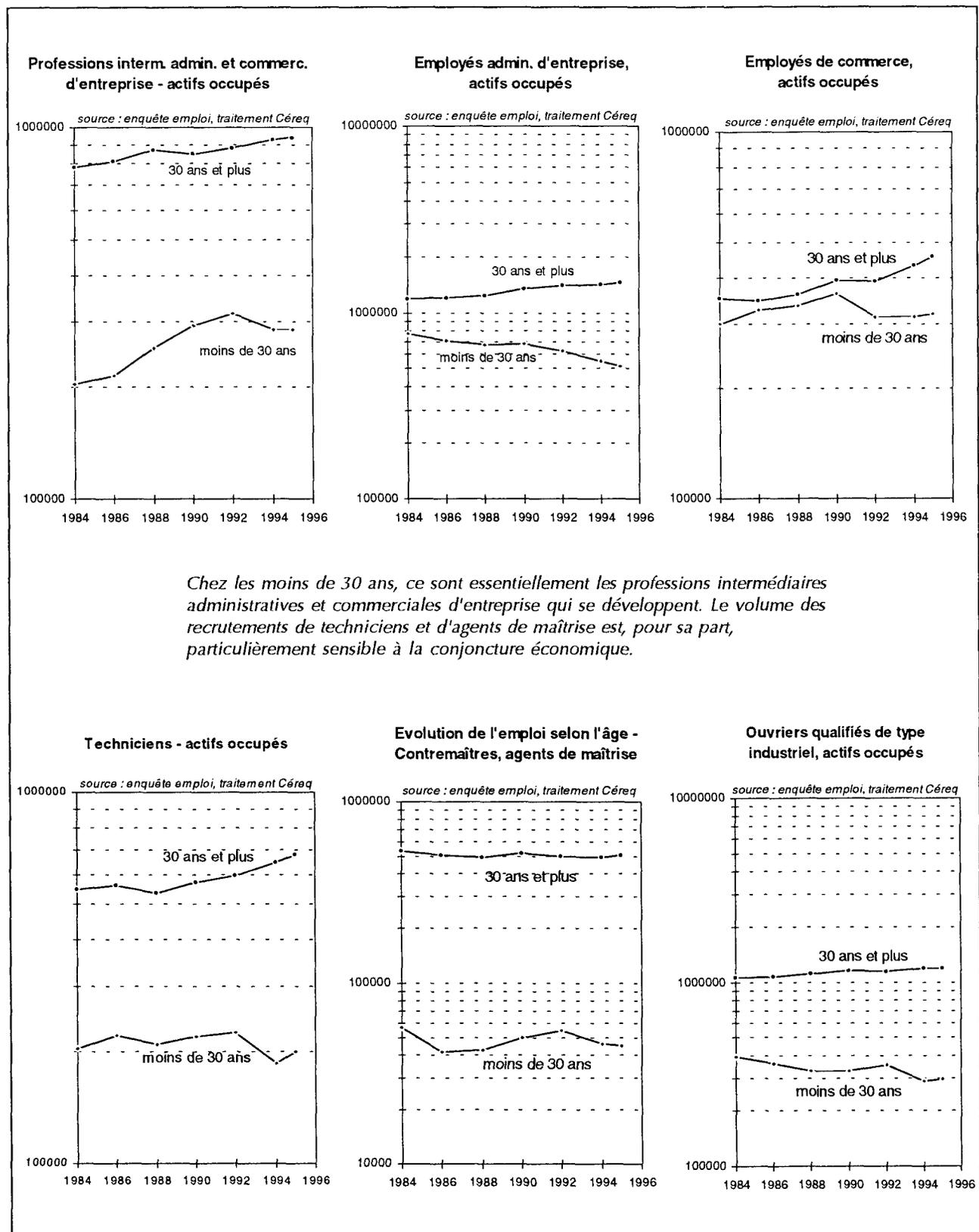
- techniciens : tous techniciens, dessinateurs-projeteurs en électricité/électronique, mécanique, bâtiment et programmeurs informatiques ;
- contremaîtres, agents de maîtrise : encadrement des exploitations agricoles, maîtres d'équipages, agents de maîtrise industrie, entretien et installation, conducteurs de travaux, chefs de chantier du bâtiment, responsables magasinage et manutention, maîtrise de la restauration ;
- professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise : maîtrise et techniciens des services administratifs, comptables et financiers, secrétaires de direction non cadres, maîtrise des magasins de vente, représentants, assistants techniques de la publicité et des spectacles, responsables du

- tourisme et des transports non cadres, gradés de la banque, rédacteurs des assurances, maîtrise hôtellerie-restauration ;
- professions intermédiaires de la fonction publique : personnel de catégorie B de l'Etat et des collectivités locales ;
- employés administratifs d'entreprise : secrétaire, standardiste, employé des services administratifs, comptables et financiers, employé des banques et des assurances, agents d'accueil et d'accompagnement des transports et du tourisme, dessinateurs industriels ;
- employés de la fonction publique : agents de catégorie C et D de la fonction publique et des collectivités locales ;
- employés de commerce : vendeurs, employés de libre-service, caissiers ;
- ouvriers qualifiés de type industriel : ouvriers qualifiés de fabrication, d'exploitation et d'entretien.

Les postes administratifs et commerciaux des entreprises classés au niveau intermédiaire ou employé, connaissent une hausse de leurs effectifs, tous âges confondus. Chez les moins de 30 ans, ce sont essentiellement les professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise qui se développent. Parmi les jeunes employés des entreprises, les postes commerciaux connaissent une croissance limitée de leurs effectifs

mais l'évolution de l'emploi reste orientée à la hausse. En revanche, la catégorie des employés administratifs d'entreprise accueille un nombre décroissant de jeunes : ses effectifs ont diminué de 33 % depuis 1984 chez les moins de 30 ans.

Parmi les professions techniques visées par les diplômés des IUT et des STS, c'est chez les techniciens que l'emploi évolue le plus favorablement. Toutefois, la



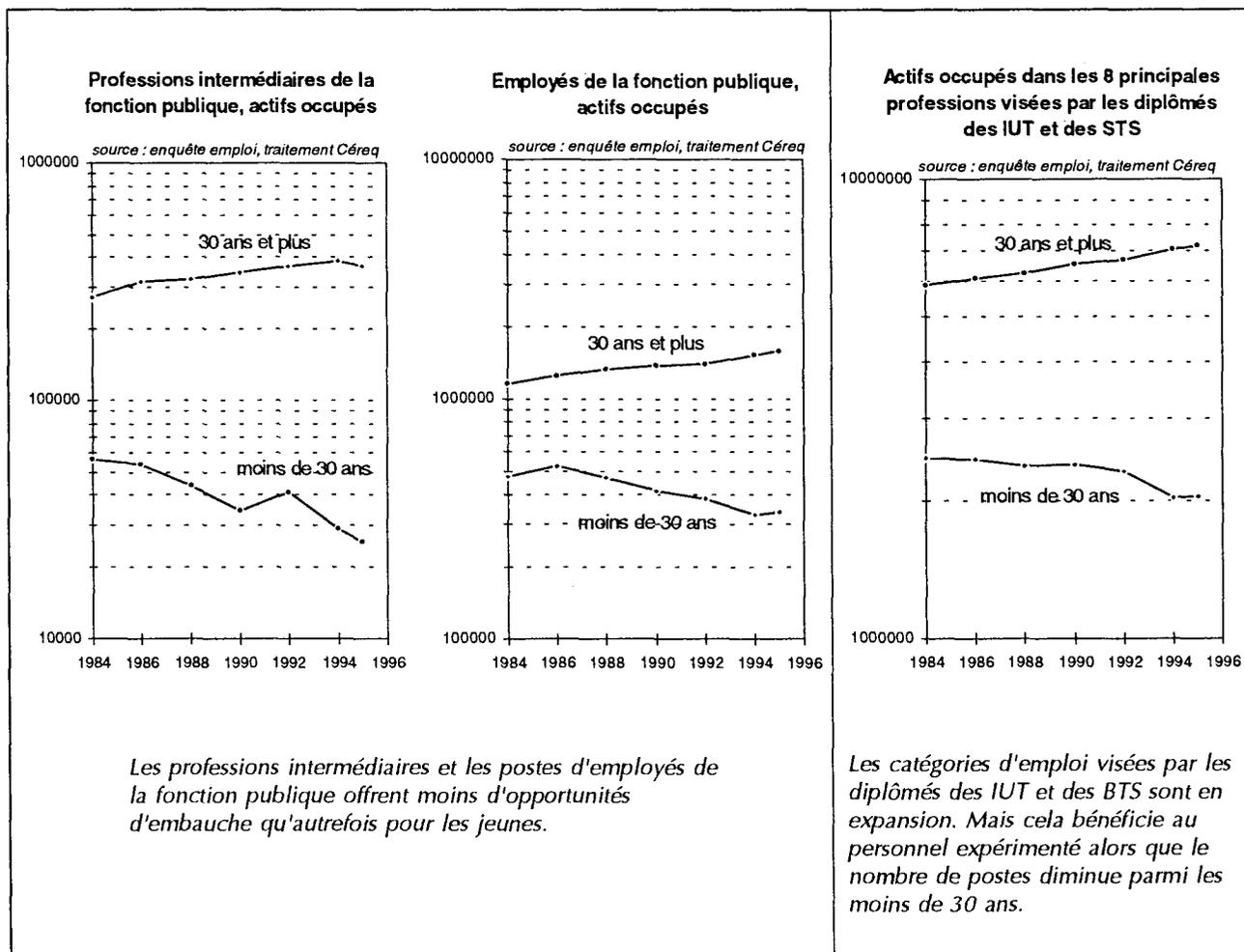
croissance des effectifs de cette catégorie ne concerne que le personnel expérimenté. Chez les moins de 30 ans, le volume des recrutements est particulièrement sensible à la conjoncture économique. Les ouvriers qualifiés de type industriel voient, pour leur part, leurs effectifs progresser très faiblement depuis 1984. Cette progression ne bénéficie qu'aux plus anciens et les effectifs chutent parmi les moins de 30 ans. La catégorie des contremaîtres et agents de maîtrise connaît globalement une évolution défavorable de ses effectifs en raison de la réduction de la ligne hiérarchique dans les entreprises. La baisse de l'emploi est plus forte chez les jeunes que chez les adultes.

Les professions intermédiaires et les postes d'employés de la fonction publique offrent moins d'opportunités d'embauche qu'autrefois pour les jeunes. Le vieillissement de ces catégories est très rapide (il s'agit du fameux glissement vieillesse-technicité). Alors que les effectifs s'accroissent tous âges confondus, le nombre d'emplois occupés par les jeunes s'effondre. Toutefois, la forte baisse du nombre de jeunes occupant des professions intermédiaires dans la fonction publique doit être relativisée. Les sortants des Instituts universitaires

de formation des maîtres (IUFM) enseignant dans le premier degré deviennent professeurs des écoles. Ils sont donc classés parmi les cadres alors que les instituteurs étaient classés parmi les professions intermédiaires. Malheureusement, ces débouchés ne sont plus accessibles aux sortants des IUT et des STS mais seulement aux titulaires d'un diplôme de niveau Bac+3 minimum. Le nombre de jeunes occupant un poste d'employé de la fonction publique est également en diminution, ce qui peut avoir un impact sur l'insertion à l'issue des BTS et des DUT tertiaires.

Les emplois visés par les diplômés des IUT et des BTS connaissent donc une évolution très contrastée. Il s'agit globalement de catégories en expansion puisque leurs effectifs totaux se sont accrus de 10 % entre 1984 et 1995. Mais c'est le personnel expérimenté qui bénéficie de ces créations d'emplois alors que le nombre de postes diminue parmi les moins de 30 ans (-18 %).

Cette évolution négative est amplifiée par la hausse des sorties de STS. Cela entraîne une baisse du niveau des emplois occupés par les diplômés des IUT et des STS. Ce phénomène est particulièrement sensible chez les titulaires de BTS tertiaires.

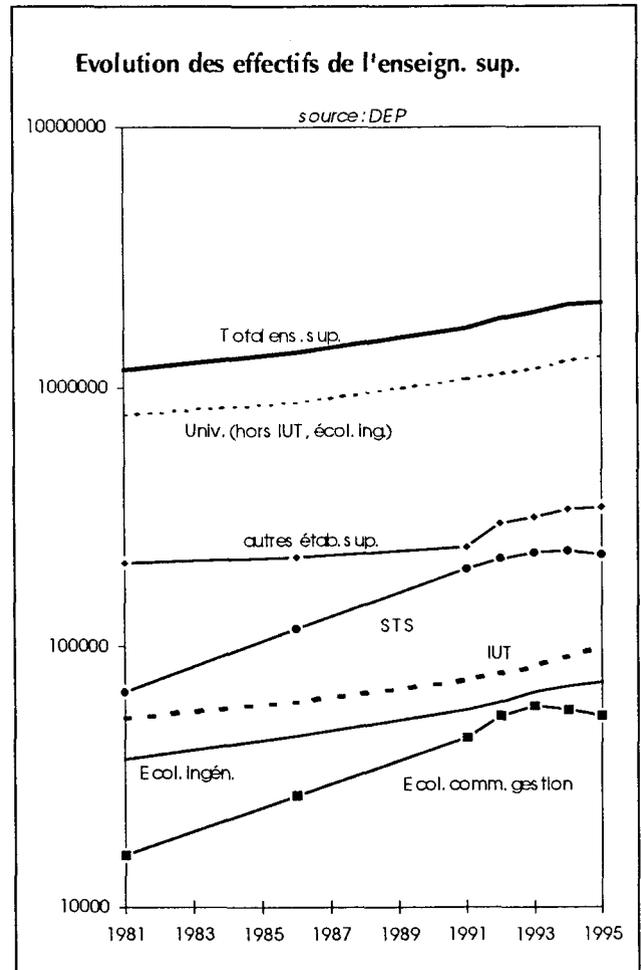


4. Les sorties des STS
tertiaires ont pratiquement
quadruplé depuis 12 ans

4.1 Le développement des IUT est plus lent que celui des STS

Entre 1981 et 1995, le nombre d'étudiants est passé de 1 175 000 à 2 115 000, toutes formations supérieures confondues. Les effectifs de l'enseignement supérieur se sont donc accrus de 80 % pendant cette période. Le nombre d'élèves inscrits dans les IUT a connu une hausse parallèle au nombre des inscrits dans l'enseignement supérieur alors que les effectifs des STS (+ 239 %) et des écoles de commerce (+ 243 %) ont explosé.

Au cours de l'année scolaire 1994-1995, 98 300 élèves étaient inscrits dans un IUT et 228 200 dans une STS. Les IUT rassemblent aujourd'hui 4,6 % des effectifs de l'enseignement secondaire et les STS 10,8 %. Les écoles d'ingénieurs et de gestion ne regroupent globalement que 6,1 % des effectifs alors que les universités accueillent près des deux tiers des jeunes inscrits dans l'enseignement supérieur.



Evolution des effectifs de l'enseignement supérieur

Nombre d'inscrits

Établissement	année	1981	1986	1991	1992	1993	1994	1995	évol. 94/81
Univ. (hors IUT, écol. ing.)		790840	885755	1081234	1127982	1190451	1280038	1312846	66%
IUT		53667	61905	74293	78743	84841	92801	98323	83%
STS		67315	117766	199084	219605	232165	232844	228168	239%
Ecol. ingénieurs		36952	45365	57653	61798	67072	71273	73803	100%
Ecol. com. gestion		15824	26628	45006	53952	59721	57208	54293	243%
Autres étab. sup.		210343	220478	241446	298227	317744	340427	347954	65%
Total enseignement supérieur sans doubles comptes		1174941	1357897	1698716	1840307	1951994	2074591	2115387	80%

source : DEP

Structure

Établissement	année	1981	1986	1991	1992	1993	1994	1995
Univ. (hors IUT, écol. ing.)		67.3%	65.2%	63.7%	61.3%	61.0%	61.7%	62.1%
IUT		4.6%	4.6%	4.4%	4.3%	4.3%	4.5%	4.6%
STS		5.7%	8.7%	11.7%	11.9%	11.9%	11.2%	10.8%
Ecol. ingénieurs		3.1%	3.3%	3.4%	3.4%	3.4%	3.4%	3.5%
Ecol. com. gestion		1.3%	2.0%	2.6%	2.9%	3.1%	2.8%	2.6%
Autres étab. sup.		17.9%	16.2%	14.2%	16.2%	16.3%	16.4%	16.4%
Total enseignement supérieur		100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

source : DEP

Le nombre de DUT délivrés a connu une hausse sensiblement identique à celle des effectifs d'inscrits. Les spécialités industrielles et les spécialités tertiaires ont bénéficié de manière équilibrée de cet essor. En 1994, comme en 1980, près d'un DUT sur deux était délivré à l'issue d'une formation industrielle.

Les DUT "génie électrique" et "génie mécanique" représentent environ la moitié des diplômés des spécialités industrielles. Parmi les spécialités tertiaires, ce sont les

DUT gestion des entreprises et des administrations (GEA) et techniques de commercialisation qui dominent.

La répartition des BTS par spécialité de formation est sensiblement différente. Sur 56 300 BTS délivrés en 1994, 27,5 % seulement étaient des BTS industriels. Les BTS commerciaux représentent à eux seuls plus du quart des BTS délivrés. Les BTS de "secrétariat" et de "finances-comptabilité" rassemblent également un nombre important de diplômés.

Evolution du nombre de DUT délivrés selon la spécialité (France sans TOM)

Spécialité	nombre					évolution					Répartition	
	1980	1984	1988	1992	1994	84/80	88/84	92/88	94/92	94/80	1980	1994
Biologie appliquée	1034	1084	1260	1659	1895	5%	16%	32%	14%	83%	5.4%	5.3%
Chimie, génie chimique	894	984	1070	1331	1424	10%	9%	24%	7%	59%	4.7%	4.0%
Génie civil	1023	1024	1003	1415	1654	0%	-2%	41%	17%	62%	5.4%	4.6%
Génie électrique	2676	2992	3310	3811	4061	12%	11%	15%	7%	52%	14.0%	11.3%
Génie mécanique	2019	2331	2465	3318	3456	15%	6%	35%	4%	71%	10.6%	9.6%
Génie thermique	187	265	462	549	556	42%	74%	19%	1%	197%	1.0%	1.6%
Mesures physiques	892	1019	1361	1672	1969	14%	34%	23%	18%	121%	4.7%	5.5%
autres DUT industriels (1)	251	365	533	995	1589	45%	46%	87%	60%	533%	1.3%	4.4%
Total DUT industriels	8976	10064	11464	14750	16604	12%	14%	29%	13%	85%	47.0%	46.3%
GEA	4239	4497	5349	6028	6833	6%	19%	13%	13%	61%	22.2%	19.1%
carrières de l'information	764	896	1047	1100	1404	17%	17%	5%	28%	84%	4.0%	3.9%
carrières juridiques	395	398	415	497	522	1%	4%	20%	5%	32%	2.1%	1.5%
carrières sociales	409	444	479	525	625	9%	8%	10%	19%	53%	2.1%	1.7%
informatique	1610	2111	2448	2919	2899	31%	16%	19%	-1%	80%	8.4%	8.1%
tech. de commercialisation	2364	2868	3592	4560	5705	21%	25%	27%	25%	141%	12.4%	15.9%
autres DUT tertiaires (2)	340	449	415	825	1246	32%	-8%	99%	51%	266%	1.8%	3.5%
Total DUT tertiaires	10121	11663	13745	16454	19234	15%	18%	20%	17%	90%	53.0%	53.7%
Total DUT	19097	21727	25209	31204	35838	14%	16%	24%	15%	88%	100.0%	100.0%

source : DEP

(1) hygiène-sécurité, maintenance industrielle, organisation/gestion de la production, génie des matériaux et des communications

(2) statistiques, transports/logistique

Evolution du nombre de BTS délivrés selon la spécialité (France métropolitaine)

Spécialité	nombre					évolution					Répartition	
	1980	1984	1988	1992	1994	84/80	88/84	92/88	94/92	94/80	1980	1994
Mines, génie civil, BTP	391	577	769	1266	1639	48%	33%	65%	29%	319%	2.2%	2.1%
Fonderie, métallurgie	365	863	1349	1987	2207	136%	56%	47%	11%	505%	2.1%	2.8%
Mécanique	2547	3623	4735	6370	7481	42%	31%	35%	17%	194%	14.6%	9.6%
Electricité, électronique	1596	2579	3568	4528	5076	62%	38%	27%	12%	218%	9.2%	6.5%
Chimie, physique, biologie	976	1226	1598	1935	2308	26%	30%	21%	19%	136%	5.6%	3.0%
autres BTS industriels (3)	973	1093	1437	1599	2622	12%	31%	11%	64%	169%	5.6%	3.4%
Total BTS industriels	6848	9961	13456	17685	21333	45%	35%	31%	21%	212%	39.3%	27.5%
Secrétariat	5458	5441	8202	10607	13071	0%	51%	29%	23%	139%	31.3%	16.8%
Finances, comptabilité	1540	2409	4993	9224	11788	56%	107%	85%	28%	665%	8.8%	15.2%
Informatique	162	1142	2558	1909	2257	605%	124%	-25%	18%	1293%	0.9%	2.9%
Commerce	1443	1929	5972	15535	20797	34%	210%	160%	34%	1341%	8.3%	26.8%
Tourisme, communic., pub.	588	1210	1634	3607	4247	106%	35%	121%	18%	622%	3.4%	5.5%
Santé, éco. sociale et fam.	871	1392	1257	1547	1336	60%	-10%	23%	-14%	53%	5.0%	1.7%
autres BTS tertiaires (4)	532	1035	1686	2057	2815	95%	63%	22%	37%	429%	3.1%	3.6%
Total BTS tertiaires	10594	14558	26302	44486	56311	37%	81%	69%	27%	432%	60.7%	72.5%
Total BTS	17442	24519	39758	62171	77644	41%	62%	56%	25%	345%	100.0%	100.0%

source : DEP

(3) verre, céramique, photo. indust., graphisme, papier carton, textile, habillement, travail du bois, organisation du travail

(4) arts, arts appliqués, esthétique indust., soins personnels, services de l'hôtellerie et des collectivités

4.2 Du fait des poursuites d'études, les entrées dans la vie active stagnent à l'issue des DUT

Le taux de poursuite d'études* s'est notablement accru depuis le début des années 80 chez les diplômés des IUT et des STS. Entre 1980 et 1992, le taux de poursuite d'études est passé de 25 à 63 % chez les titulaires de DUT. Pendant la même période, il est passé de 16 à 39 % chez les titulaires de BTS.

Plus de la moitié des poursuites d'études après un DUT sont effectuées à l'université (essentiellement en second cycle). Les autres diplômés s'inscrivent en année post-DUT ou dans une école.

Le taux de poursuite d'études des titulaires de DUT est sensiblement équivalent à l'issue des spécialités industrielles et tertiaires. Il est supérieur à la moyenne à l'issue des DUT "mesures physiques" et "carrières juridiques". Il est en revanche un peu moins élevé chez les titulaires de DUT "techniques de commercialisation".

Malgré la hausse du nombre de diplômes délivrés, le nombre d'entrants dans la vie active après un DUT stagne depuis le début des années 80. Les poursuites d'études ont largement contribué à limiter le flux.

Les sorties après un BTS ont en revanche triplé entre 1980 et 1992. Ceci recouvre des évolutions différentes selon la spécialité. Les entrées dans la vie active ont doublé après un BTS industriel et presque quadruplé après un BTS tertiaire. Cet essor très rapide est probablement dû à la forte hausse du nombre de bacheliers. Les lycées ont semble-t-il été amenés à étoffer leur offre de formations supérieures pour absorber leur flux croissant de bacheliers.

* Des informations plus détaillées sur les poursuites d'études figurent dans le Document Céreq n°87 (Mireille Dubois « Après un DUT ou un BTS : poursuite d'études ou entrée dans la vie active », septembre 1993).

Taux de poursuite d'études selon la spécialité du DUT, diplômés de 1988

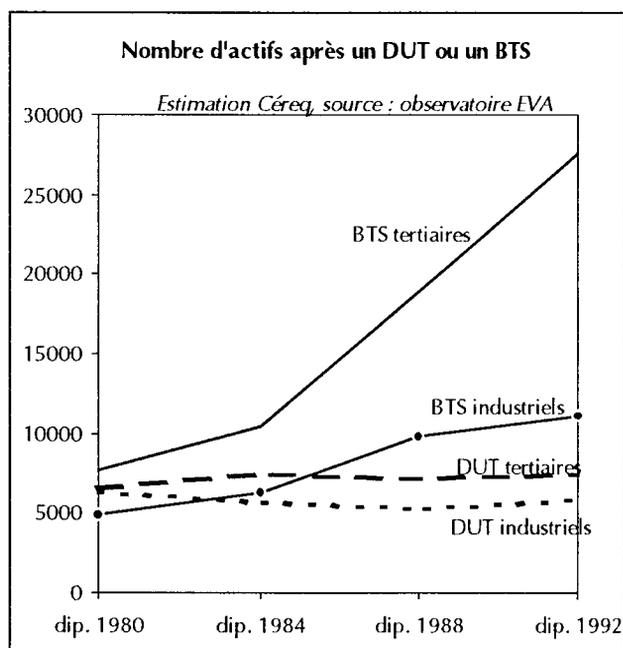
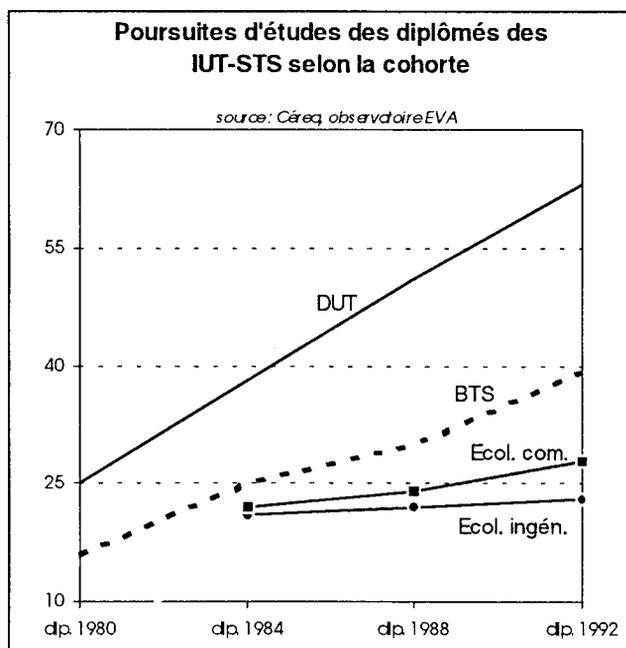
Spécialité	Taux de poursuite d'études
Biologie appliquée	53.8
Chimie, génie chimique	54.9
Génie civil	47.9
Génie électrique	52.7
Génie mécanique	52.2
Génie thermique	48.7
Mesures physiques	59.9
Autres DUT industriels	37.6
Total DUT industriels	52.5
GEA	54.7
Carrières de l'information	45.5
Carrières juridiques	60.2
Carrières sociales	56.4
Informatique	53.2
Tech. de commercialisation	41.5
Autres DUT tertiaires	38.8
Total DUT tertiaires	49.9
Total DUT	51.1

source : Céreq, observatoire EVA

Taux de poursuite d'études selon la spécialité du BTS, diplômés de 1988

Spécialité	Taux de poursuite d'études
Mines, génie civil, BTP	23.5
Mécanique	28.8
Electricité, électronique	28.9
Chimie, physique, biologie	35.5
Autres BTS industriels	22.6
Total BTS industriels	28.0
Secrétariat	16.7
Finances, compta.	43.4
Informatique	30.2
Commerce	39.5
Tourisme, publicité	28.2
Santé, éco. sociale et familiale	54.5
Autres BTS tertiaires	32.2
Total BTS tertiaires	31.7
Total BTS	30.4

source : Céreq, observatoire EVA



5. L'insertion reste
relativement favorable
mais se dégrade

5.1 Les diplômés de niveau Bac+2 s'insèrent nettement mieux que les sortants de l'enseignement secondaire

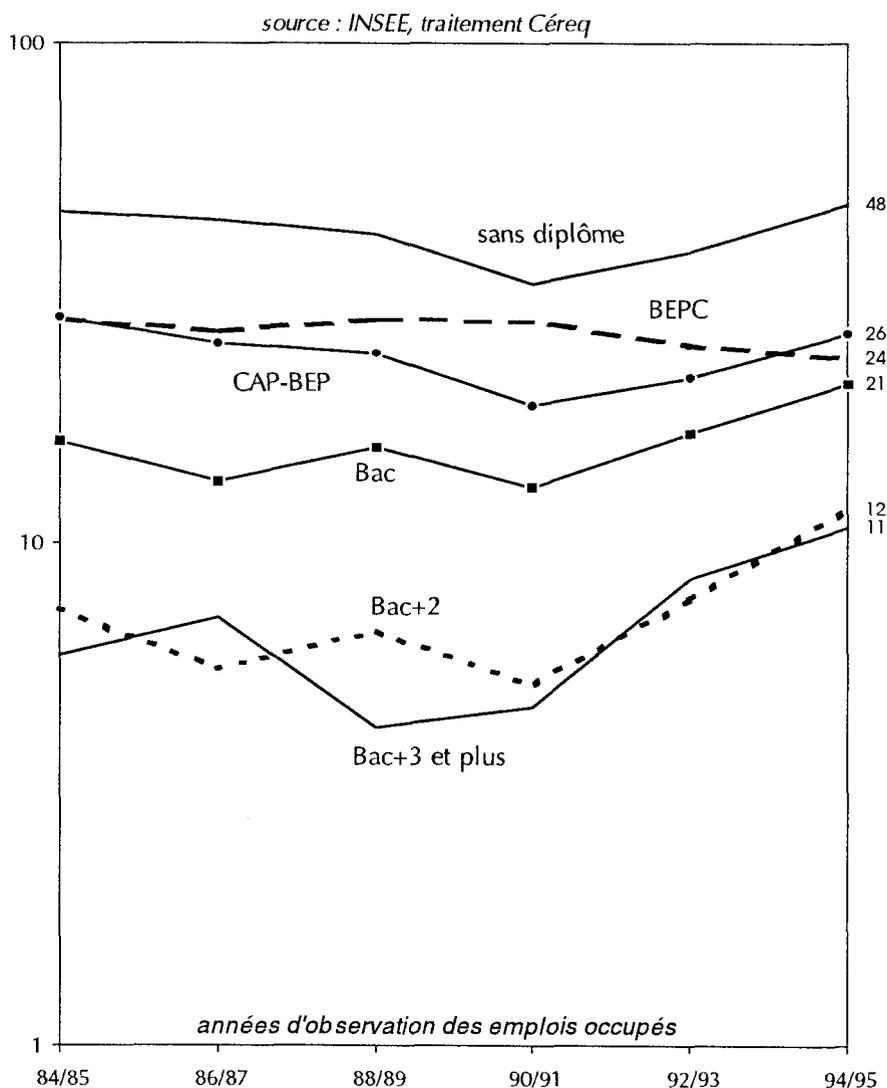
Le taux de chômage des diplômés de niveau Bac+2 reste sensiblement équivalent à celui des autres diplômés de l'enseignement supérieur après trois années de vie active. Au cours des années 94 et 95, ce taux était deux fois moins élevé chez les diplômés de niveau Bac+2 que chez les bacheliers (respectivement 12 % et 21 %, voir méthodologie ci-contre). Le risque de chômage s'accroît sensiblement lorsque le niveau de diplôme diminue. Il est quatre fois plus élevé chez les sortants de l'enseignement secondaire sans diplôme que chez les diplômés de l'enseignement supérieur.

Méthodologie

L'insertion par grand niveau est ici estimée grâce à l'enquête emploi de l'INSEE alors que la suite de ce document est basée sur les enquêtes du Céreq. Le niveau d'étude correspond au diplôme le plus élevé obtenu. De manière à mieux saisir la tendance et à renforcer la fiabilité de ces données, les résultats ont été cumulés sur deux ans. On observe par exemple l'insertion en 1994 et 1995 des sortants de 1991 et 1992. L'indicateur de chômage n'est pas calculé au sens du Bureau international du travail (BIT). Le jeune diplômé a simplement déclaré qu'il recherchait un emploi sans en posséder un.

Au niveau Bac+2, la population de sortants est constituée de titulaires de DUT et de BTS pour environ les deux tiers. Le tiers restant est essentiellement composé des diplômés ayant effectué des études médicales (infirmières), paramédicales et sociales. Le nombre de sortants de l'université titulaires du DEUG est très faible.

Taux de chômage trois ans après la sortie selon le niveau du diplôme (en %)



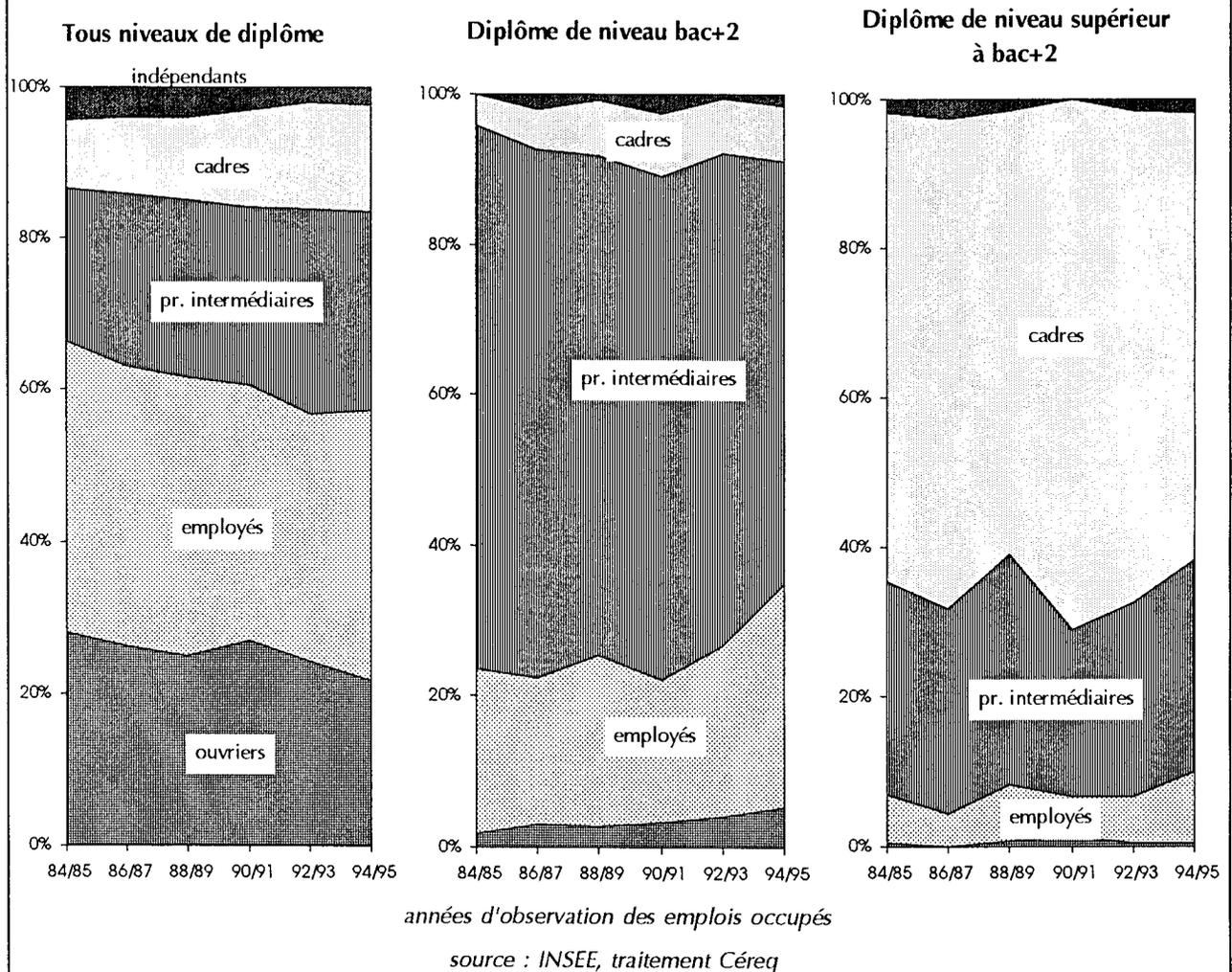
En matière de chômage, c'est au tout début des années 90 que la situation a été la plus favorable pour les diplômés de niveau Bac+2. Si leur diplôme continue à les protéger du chômage, cette protection n'est plus absolue aujourd'hui. Leur chômage s'accroît, comme celui des autres sortants du système éducatif.

Depuis le début des années 80, le niveau des emplois offerts aux jeunes s'est accru. Trois ans après leur entrée dans la vie active, 29 % des sortants de 1981 et 1982 occupaient une profession intermédiaire ou un emploi de cadre. Cette proportion passe à 40% chez les sortants de 1991 et 1992. Le poids des emplois de cadres et des professions intermédiaires s'accroît simultanément au cours de cette période.

Malgré cette hausse du niveau des emplois offerts aux jeunes, les diplômés de l'enseignement supérieur

connaissent des difficultés croissantes à accéder aux emplois auxquels ils aspirent. En effet, le nombre de recrutements stagne depuis 1992 mais surtout le niveau de sortie du système éducatif progresse encore plus vite que le niveau des emplois offerts. La proportion de cadres diminue légèrement à l'issue de l'enseignement supérieur long, une partie croissante des diplômés accédant à une profession intermédiaire. A l'issue de l'enseignement supérieur court, la part des professions intermédiaires diminue progressivement et un nombre croissant de diplômés occupe un poste d'employé ou d'ouvrier. Toutefois, cette baisse modérée du niveau des emplois après trois années de vie active n'est probablement pas définitive. Les compétences acquises dans les IUT et les STS permettront certainement des promotions ultérieures.

Emploi après 3 ans de vie active

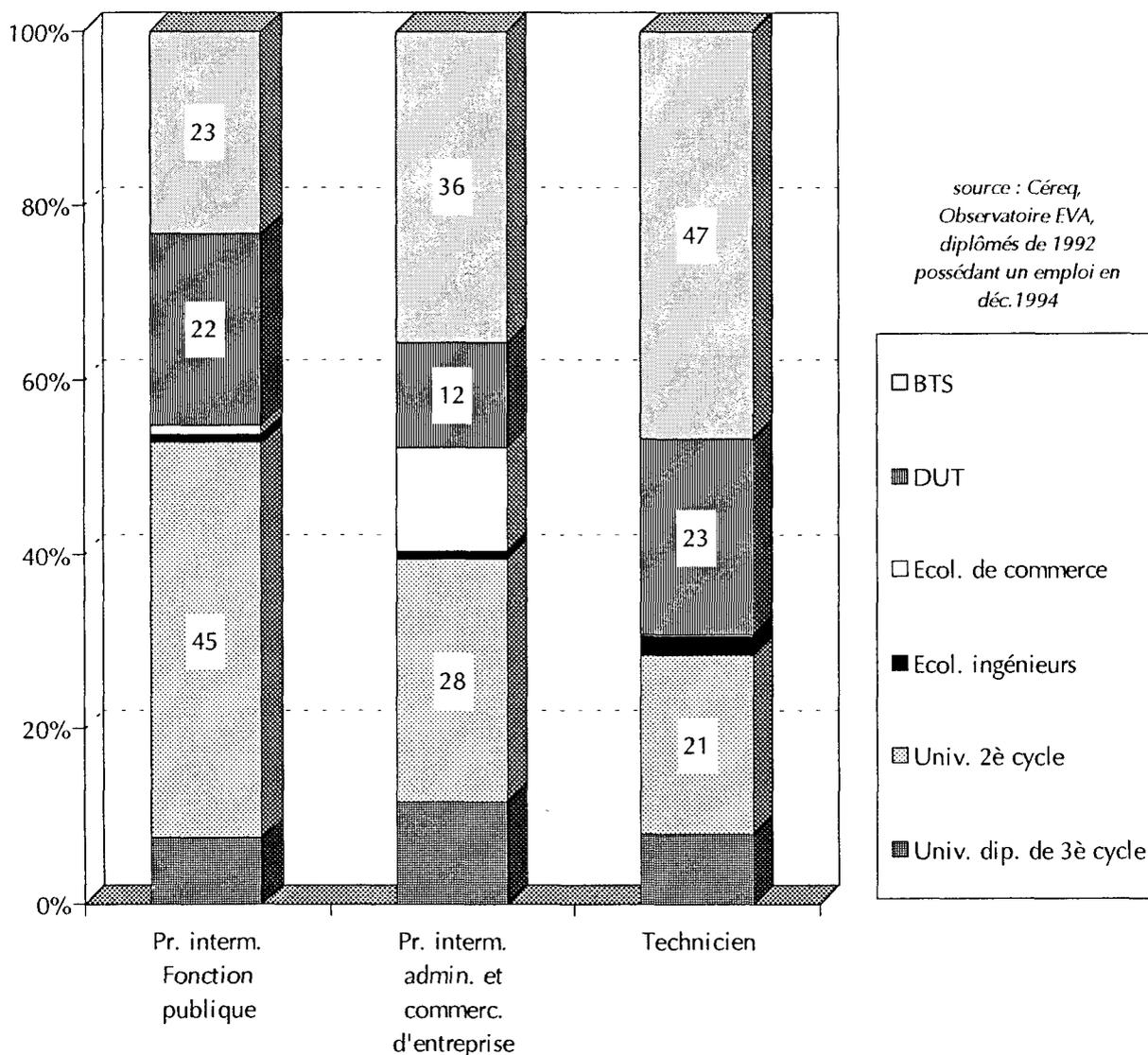


5.2 Les diplômés des IUT et des STS sont en compétition avec les sortants de deuxième cycle universitaire

Les diplômés des IUT sont bien sûr concurrencés par les titulaires de BTS lors de leur embauche, du fait du grand nombre de sortants de ces formations. Parmi les diplômés de l'enseignement supérieur accédant à un poste d'employé administratif d'entreprise, les titulaires de BTS représentent par exemple les deux tiers des embauches et les titulaires de DUT 9% seulement. Les titulaires de BTS alimentent également une part importante des recrutements de techniciens et d'ouvriers qualifiés de type industriel. Les diplômés des IUT et des STS ne sont recrutés en proportion équivalente que sur les postes d'employés du commerce.

La légère baisse du niveau des emplois occupés par les titulaires de DUT et de BTS s'explique notamment par leur concurrence avec les sortants des deuxièmes cycles universitaires sur certains segments du marché du travail. Ces populations alimentent conjointement les professions intermédiaires administratives et commerciales d'entreprise. Les diplômés de deuxième cycle représentent par ailleurs près de la moitié des recrutements dans les professions intermédiaires administratives de la Fonction publique. Ils pourvoient également une part importante des recrutements d'employés administratifs d'entreprise et d'employés du commerce réalisés à l'issue de l'enseignement supérieur. Or ces professions accueillent également les titulaires de DUT et de BTS. Ces derniers sont donc concurrencés par les sortants de second cycle essentiellement sur le marché des emplois tertiaires.

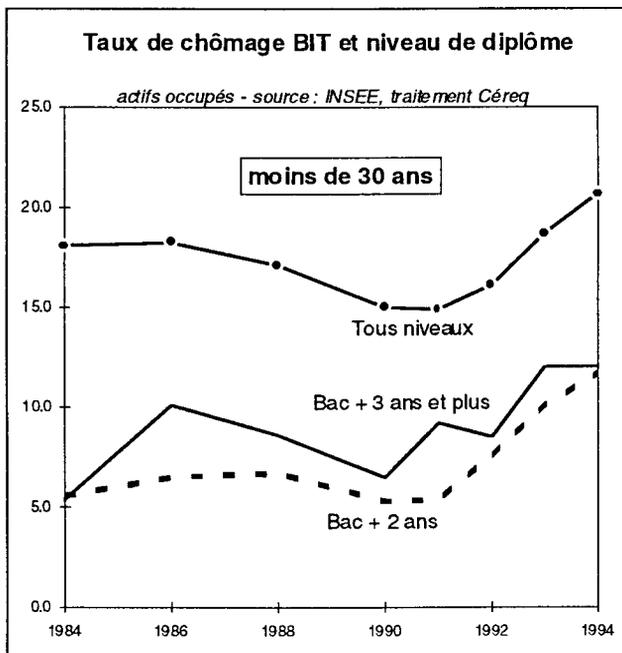
Recrutement des diplômés de l'enseignement supérieur dans les principaux emplois visés par les sortants des IUT et des BTS (%)



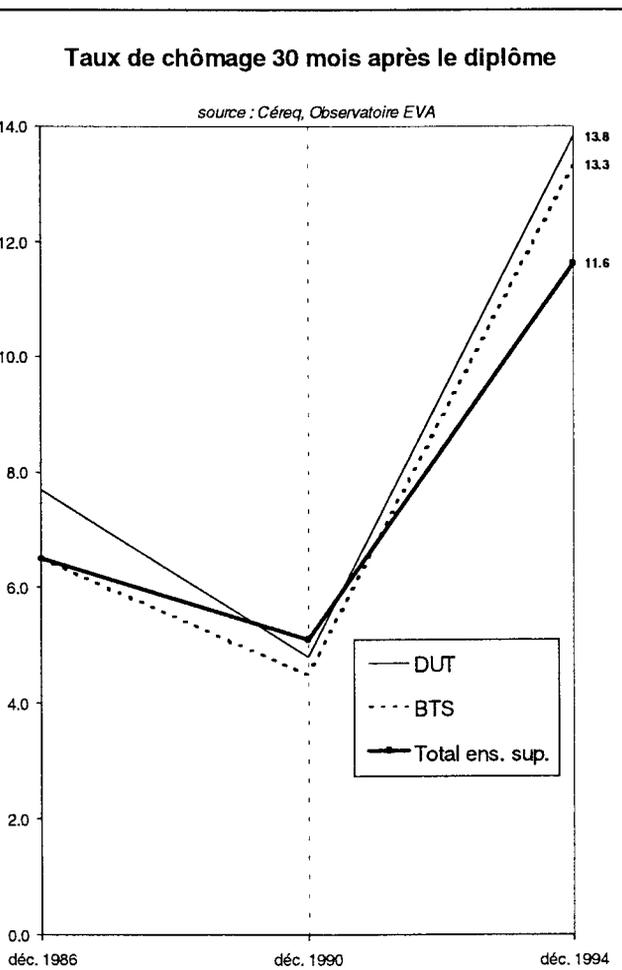
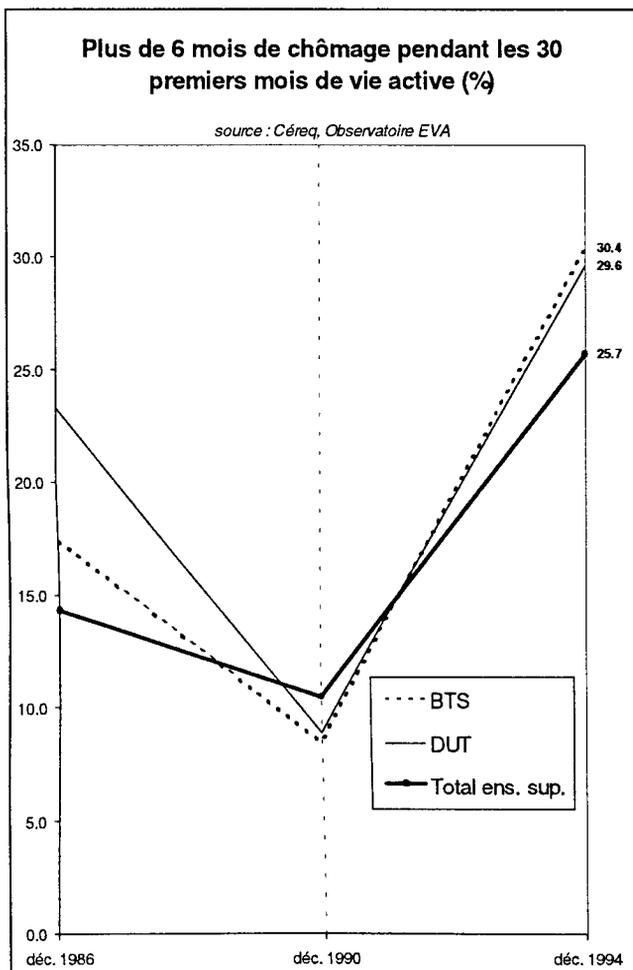
5.3 Les DUT et les BTS permettent généralement d'éviter un chômage durable

A la fin des années 80, la situation des diplômés des IUT et des STS était globalement favorable en terme de chômage, tout comme celle des autres diplômés de l'enseignement supérieur. La durée de recherche d'emploi était inférieure à la moyenne ainsi que le taux de chômage après deux ans et demi de vie active. Cette situation s'expliquait par une certaine pénurie de main-d'oeuvre qualifiée, les titulaires de DUT/BTS bénéficiant alors pleinement du caractère professionnel de leur formation.

Après cette période d'embellie, la situation des diplômés des IUT et des STS s'est un peu dégradée. Leur diplôme les protège toujours plus efficacement du chômage qu'une formation de niveau secondaire. Mais, à la sortie de l'enseignement supérieur, les diplômes délivrés par les écoles d'ingénieurs et de commerce reconnues par l'État permettent à une proportion plus élevée de sortants d'échapper au chômage. Par ailleurs, chez les titulaires de DUT et de BTS, les formations tertiaires ne permettent pas une insertion aussi favora-



ble que les spécialités industrielles. L'écart est sensible entre ces deux groupes de spécialités à l'issue des STS, beaucoup moins à l'issue des DUT. Les flux de sortants des STS tertiaires ont connu une telle croissance que les capacités d'absorption du marché du travail ont probablement été saturées.

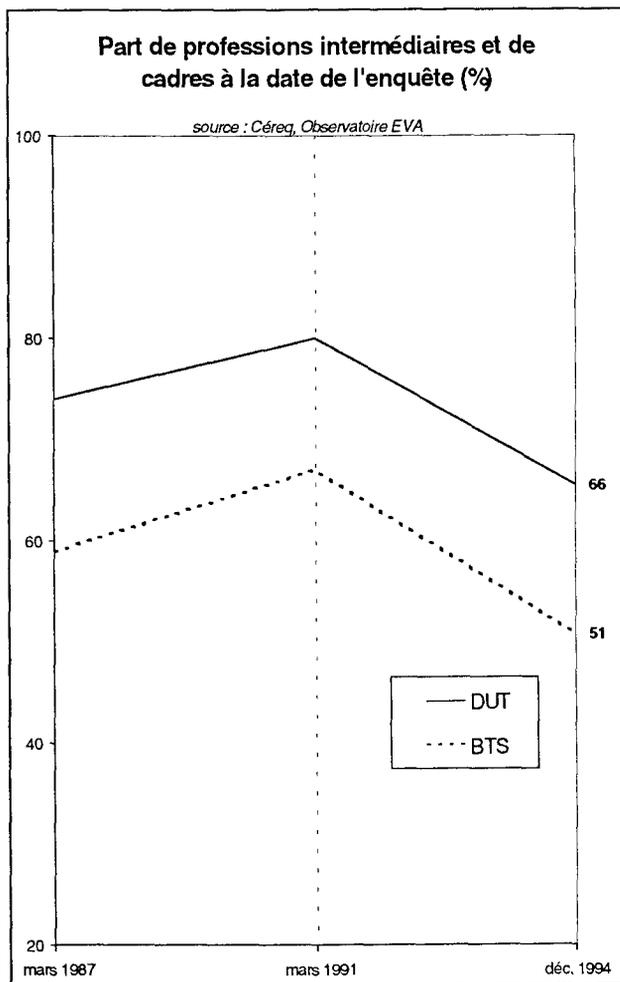


5.4 Le niveau des emplois occupés est plus élevé chez les titulaires de DUT que chez les diplômés des STS

Ce phénomène est relativement constant parmi les trois dernières cohortes interrogées par le Céreq. Les deux tiers des titulaires de DUT ont accédé à une profession intermédiaire ou à un emploi de cadre en décembre 1994, après trente mois de vie active. Seul un titulaire de BTS sur deux occupe un emploi de ce niveau à l'issue de la période observée.

C'est à l'issue des formations tertiaires qu'une différence apparaît en terme d'emploi entre les sortants des IUT et ceux des STS. Or ces formations regroupent près des trois quarts des sortants des STS. Après 30 mois de vie active, les deux tiers des titulaires de DUT tertiaires occupent une profession intermédiaire ou un emploi de cadre. Cette proportion n'est que de 42 % chez les titulaires de BTS tertiaires. A l'issue des BTS tertiaires les plus répandus, une tendance au déclassement est d'ailleurs perceptible. Les deux tiers des titulaires de BTS de secrétariat sortis en 1988 n'avaient accédé qu'à un poste d'employé, par exemple. La forte hausse des sorties de STS tertiaires n'est sans doute pas étrangère à ces résultats.

Toutefois, le niveau des emplois s'accroît avec l'ancienneté sur le marché du travail. Entre le premier et le dernier emploi observé, la part de la catégorie "profes-



Premier et dernier emploi des diplômés de 1992

Diplôme	spécialité	1ère position professionnelle						Position professionnelle en déc. 94						nombre
		indépendant %	cadre %	pr. inter méd. %	employé %	ouvrier %	total %	indépendant %	cadre %	pr. inter méd. %	employé %	ouvrier %	total %	
BTS	indust.	1	1	59	21	17	100	3	2	70	13	12	100	8978
	tertiaire	1	2	28	65	4	100	1	6	34	56	3	100	21630
	total	1	2	37	52	8	100	1	5	44	44	6	100	30608
DUT	indust.	1	5	63	17	14	100	4	6	64	15	10	100	4416
	tertiaire	1	3	50	45	1	100	3	5	56	35	1	100	5839
	total	1	4	55	33	7	100	3	6	60	27	5	100	10255
Ecole d'ingénieurs		1	82	14	2	0	100	2	88	10	1	0	100	10197
Ecole de commerce	recrut. Bac	1	28	45	26	1	100	1	37	44	18	0	100	1142
	recrut. sup.	1	49	37	13	0	100	2	57	33	9	0	100	4692
	total	1	44	38	16	0	100	2	53	35	11	0	100	5834
Univ. dip. 2° cycle	sciences	0	36	46	11	6	100	1	49	39	10	2	100	7118
	droit, éco.	1	33	29	36	1	100	1	39	32	27	1	100	10186
	lettr., sc. hum.	1	47	32	19	1	100	2	53	30	15	0	100	14545
	total	1	40	35	23	2	100	1	48	33	18	1	100	31849
Univ. dip. 3° cycle	sciences	1	65	26	8	1	100	1	73	22	5	1	100	7310
	droit, éco.	1	54	29	16	1	100	2	59	26	12	1	100	7784
	lettr., sc. hum.	2	54	27	18	0	100	0	69	22	9	0	100	4012
	total	1	58	27	13	1	100	1	66	24	9	1	100	19106
Total		1	33	34	28	4	100	1	38	35	23	2	100	112295

source : Céreq

NB : la position professionnelle n'est pas chiffrée dans la nomenclature PCS mais les résultats sont proches de ceux que l'on obtient avec cette nomenclature.

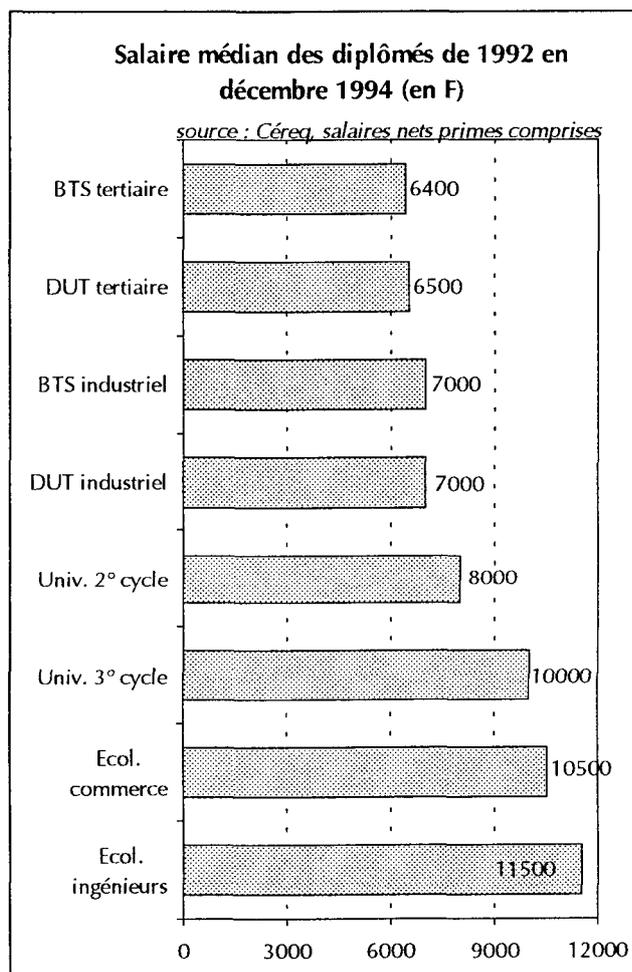
sions intermédiaires et cadres" augmente de 10 points chez les titulaires de BTS et de 6 points chez les titulaires de DUT. L'écart entre le niveau des emplois obtenus par les titulaires de DUT et de BTS tertiaires est maximal pour ce qui concerne le premier poste occupé ; il diminue légèrement ensuite.

Cet écart ne se retrouve que très partiellement en matière de salaire. Les titulaires de DUT et de BTS perçoivent en réalité des rémunérations très proches. La reconnaissance statutaire n'implique pas forcément une reconnaissance salariale en début de carrière. Après 30 mois de vie active, le salaire médian net des diplômés de 1992 se situe autour de 7 000 francs à l'issue d'un DUT ou d'un BTS industriel et de 6 500 francs après une formation tertiaire.

Parmi l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur, le salaire augmente notablement avec le niveau de sortie. C'est après un DUT, un BTS ou un DEUG qu'il est le plus bas. Il atteint 8 000 francs chez les sortants de second cycle et culmine à 11 500 francs chez les diplômés des écoles d'ingénieurs.

5.5 La majorité des emplois se situe dans les PME

Le secteur d'embauche des titulaires de DUT et de BTS est globalement conforme à leur vocation. Les diplômés des formations industrielles occupent encore majoritairement des emplois situés dans les établissements industriels alors que 85 % des diplômés des formations tertiaires travaillent dans les services. Les emplois situés dans la Fonction publique sont relativement rares (parmi les formations supérieures, ce sont surtout les diplômés universitaires qui mènent aux emplois publics).



Les diplômés des IUT et des STS trouvent plus souvent que les autres sortants de l'enseignement supérieur un emploi dans une PME. Les deux tiers travaillent dans un établissement de moins de 200 salariés. Les DUT et les BTS tertiaires sont les diplômés supérieurs qui favorisent le mieux l'entrée dans les petites entreprises, un diplômé sur deux travaillant dans un établissement de moins de 50 salariés.

Secteur d'emploi en décembre 1994 des diplômés de 1992 (en %)

diplôme*spécialité	secteur		commerce		autres services		services non		total %
	agriculture %	industrie %	BTP %	transport télécom. %	banques, assurances %	services marchands %	non marchands %		
BTS-DUT industriels	1	43	11	12	0	20	13	100	
BTS-DUT tertiaires	1	11	3	22	18	25	20	100	
BTS-DUT total	1	21	6	19	12	23	18	100	
Ensemble enseign. sup.	1	20	3	12	9	24	32	100	

source : Céreq

Répartition des diplômés selon la taille de l'établissement d'accueil en décembre 1994

diplôme	nb. de salariés	1 à 9	10 à 49	50-199	200-499	500 et +	Fct. publiq.	total %
		%	%	%	%	%	%	
BTS-DUT industriels		14	23	22	13	15	13	100
BTS-DUT tertiaires		21	25	18	7	9	20	100
BTS-DUT total		19	24	19	9	11	18	100
Ensemble enseign. sup.		13	18	16	9	12	32	100

source : Céreq

5.6 Insertion moins favorable à l'issue de certaines spécialités tertiaires

L'enquête réalisée par le Céreq en 1991 permet d'obtenir des résultats par spécialité. Globalement, l'insertion des diplômés de 1988 interrogés dans cette enquête s'est déroulée dans des conditions favorables.

Les durées de chômage sur la période observée (33 mois) ont souvent été courtes. Toutefois, elles ont été supérieures à la moyenne à l'issue des DUT "biologie appliquée", "carrières de l'information", "techniques de commercialisation" et des BTS "tourisme, communication, publicité". Après ces formations, la proportion de diplômés ayant connu plus de 6 mois de chômage au cours des trois premières années de vie active oscillait entre 16 et 20 %. A l'opposé, les durées de chômage étaient faibles à l'issue des DUT et des BTS de "bâtiment, génie civil" et "mécanique" et des DUT "génie thermique" et "informatique".

La proportion de diplômés sans emploi après 3 ans de vie active est très corrélée avec la durée de chômage. Les formations pour lesquelles les durées de recherche

d'emploi sont les plus longues, sont aussi celles qui comptent la proportion de diplômés sans emploi la plus élevée à la date de l'enquête. Ainsi, le taux de chômage des titulaires de DUT "biologie appliquée", "carrières de l'information" et "techniques de commercialisation" se situait au dessus de la moyenne, autour de 7 % en décembre 1991. Celui des diplômés des STS de "tourisme", "communication" et "publicité" atteignait près de 11 %.

Ce dernier groupe de diplômés semble d'ailleurs connaître de multiples difficultés lors de son entrée sur le marché du travail. Seulement 37 % des titulaires de BTS de "tourisme", "communication" et "publicité" ont accédé à une profession intermédiaire ou à un emploi de cadre en 1991. Leur salaire s'en ressentait nettement puisque sa médiane n'atteignait que 6 200 Francs contre 7 300 pour l'ensemble des diplômés de DUT et de BTS (salaire net mensuel toutes primes comprises).

Le niveau des emplois, et des salaires dans une moindre mesure, était également inférieur à la moyenne chez les titulaires de BTS «secrétariat» et «finances-comptabilité» et de DUT GEA et «carrières sociales».

Indicateurs d'insertion par spécialité détaillée (diplômés de 1988 interrogés en 1991)

Diplôme et spécialité		Indicateur		+6 MOIS DE CHOM. SUR 33 MOIS	+6 MOIS DE CHOM. AVANT 1ER EMP.	TAUX DE CHOM. MARS 91	PART PR. INTERM. + CADRES	SALAIRE NET DERNIER EMPLOI			NOMBRE PONDERE NB
		ACCES DIRECT	PARCOURS PRECAIRE					1ER QUANTILE	MEDIANE	3EME QUANTILE	
		%	%					F	F	F	
TOTAL BTS + DUT		49.7%	16.0%	9.5%	3.6%	3.8%	70.6%	6350	7288	8500	41 243
BTS	01 MINES GENIE CIVIL BTP	65.0%	8.2%	3.8%	0.9%	2.8%	96.2%	7100	8000	9441	575
	02 FONDERIE METALLURGIE	58.6%	12.2%	7.3%	4.8%	3.5%	88.2%	7000	7500	8300	1125
	03 MECANIQUE	49.0%	16.3%	5.2%	2.5%	2.4%	94.8%	6996	7500	8700	3405
	04 ELEC. ELECTRONIQ.	47.1%	17.3%	6.6%	3.5%	2.0%	93.6%	6800	7500	8500	2674
	05 CHIMIE PHYSIQ. BIOL.	44.7%	16.6%	12.1%	4.1%	6.0%	96.7%	6455	7200	8120	1008
	06 AUTRES INDUST.	57.6%	18.1%	10.7%	4.6%	4.3%	92.5%	6900	8000	10100	1084
	07 SECRETARIAT	37.9%	17.4%	10.4%	2.8%	4.7%	35.0%	5800	6539	7500	7054
	08 FINANCES COMPTA.	44.9%	14.0%	7.1%	2.9%	2.8%	43.9%	6000	6800	8000	3442
	09 INFORMATIQUE	63.1%	9.8%	7.9%	4.9%	2.3%	90.7%	7000	8000	9500	1880
	10 COMMERCE	64.2%	11.5%	11.6%	4.6%	3.0%	65.7%	6500	7400	9000	3643
	11 TOURISME COMMUNIC. PUB.	44.4%	19.8%	19.7%	8.1%	10.8%	39.6%	5500	6200	7500	1301
	12 SANTE ECO. SOC. ET FAM.	42.0%	25.1%	7.2%	1.1%	3.3%	94.8%	6305	7000	8000	541
	13 AUTRES SAIRE	62.6%	13.1%	14.3%	5.6%	8.9%	75.0%	6700	7904	9000	1082
TOTAL BTS		49.5%	15.3%	9.4%	3.7%	3.9%	66.5%	6300	7200	8400	28814
DUT	01 BIOLOGIE APPLIQUEE	32.3%	26.2%	17.2%	6.2%	7.0%	94.2%	6000	6770	7500	633
	02 CHIMIE, GENIE CHIMIQUE	45.1%	10.0%	12.9%	8.6%	1.5%	98.1%	7000	7761	8630	479
	03 GENIE CIVIL	52.5%	7.0%	1.8%	0.9%	0.0%	95.0%	7000	8000	9000	560
	04 GENIE ELECTRIQUE	53.5%	15.5%	5.1%	2.2%	0.9%	95.0%	6930	7700	8500	1457
	05 GENIE MECANIQUE	46.4%	20.1%	3.5%	1.4%	2.1%	94.4%	6833	7300	8323	1077
	06 GENIE THERMIQUE	47.8%	18.3%	3.9%	0.4%	1.0%	96.5%	6700	7500	8500	230
	07 MESURES PHYSIQUES	49.6%	16.4%	7.8%	4.7%	2.1%	93.9%	6900	7500	8500	552
	08 HYG.SECU. MAINT. ORG.PROD.	60.1%	18.3%	10.4%	4.5%	4.3%	89.2%	6775	7368	8000	337
	09 GEA	48.8%	18.7%	9.4%	2.6%	3.0%	50.3%	5920	6780	7800	2470
	10 CARRIERES INFORMATION	37.3%	25.7%	19.6%	9.7%	6.5%	78.4%	6000	7500	9000	626
	11 CARRIERES JURIDIQUES	41.6%	22.9%	11.6%	4.2%	4.7%	48.6%	5965	6900	7500	216
	12 CARRIERES SOCIALES	30.9%	43.3%	14.0%	2.1%	3.8%	88.5%	5798	6500	7350	292
	13 INFORMATIQUE	58.5%	10.4%	3.5%	1.6%	2.4%	95.8%	7200	8215	10000	1157
	14 TECHN. COMMERCIALISATION	58.9%	15.8%	16.4%	3.6%	7.1%	73.3%	6000	7400	9000	2126
	15 STAT. TRANSP. LOGIST.	56.2%	14.3%	4.1%	2.8%	3.4%	76.0%	7000	8000	8850	217
TOTAL DUT		50.3%	17.5%	9.7%	3.3%	3.5%	80.2%	6500	7400	8500	12429

source : Céreq, Observatoire EVA

5.7 La moitié des titulaires de DUT GEA et carrières juridiques n'accède qu'à un poste d'employé

Le niveau des emplois occupés diffère selon la spécialité. Chez les diplômés de 1988 interrogés en 1991, plus de 90 % des titulaires de DUT industriels ont accédé à une profession intermédiaire. Après une formation en chimie, électricité, mécanique, génie thermique et mesures physiques les trois quarts des diplômés ont obtenu un emploi de technicien. Les titulaires de DUT en biologie appliquée ont accédé à des postes de techniciens dans l'industrie ou dans le secteur médical. Les diplômés des IUT de génie civil sont devenus soit techniciens dans le bâtiment soit conducteurs de travaux ou chefs de chantier. Pour les spécialités industrielles, les emplois obtenus par les

diplômés de 1988 correspondent donc globalement aux formations reçues.

Les résultats ont été moins favorables après certains DUT tertiaires. A l'issue des DUT "gestion des entreprises et des administrations" et "carrières juridiques" la moitié des sortants n'ont pas accédé à une profession intermédiaire. Seul un poste d'employé administratif d'entreprise a pu être obtenu. Les autres titulaires de DUT tertiaires ont eu plus de chance. La plupart des titulaires de DUT "carrières sociales" ont accédé à une profession intermédiaire de la santé, du travail social ou de l'éducation. Les diplômés des IUT d'informatique sont devenus techniciens, 14 % d'entre eux obtenant même en emploi d'ingénieur. Les titulaires de DUT "techniques de commercialisation" ont souvent accédé à une profession intermédiaire du commerce, des banques ou des assurances.

Dernier emploi des diplômés des IUT selon la spécialité détaillée (enquête de 1991 auprès des diplômés de 1988)

Spécialité	biolo. appli- quée	chimie, génie chimiq.	génie civil	génie électri- que	génie mécani- que	génie themi- que	mesu- res physi- ques	hyg- sécu., mainte- nance, org. prod.	GEA	infor- mation, commu- nic.	carriè- res juridi- ques	carriè- res soci- ales	infor- mati- que	techn. de com- mercia- lisa- tion	stat., trans- port, logis- tique	total DUT
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
indépendant	1	0	1	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0
cadre, pr. intellect.	1	1	6	4	2	1	2	18	4	30	3	1	14	6	10	7
insttit., PECC, maître aux.	9	4	7	4	5	7	5	9	5	19	8	24	4	4	4	6
pr. interm. santé, social	34	1	0	0	0	0	1	1	1	0	2	53	0	0	0	3
clergé, religieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
pr. interm. fonction publiq.	0	0	0	1	1	2	0	5	2	5	1	1	4	1	1	1
pr. interm. entrep. gestion	0	0	1	2	2	1	0	8	28	4	15	3	1	5	12	8
pr. interm. entrep. commerce	4	6	3	4	5	10	6	3	4	7	6	1	2	41	7	11
pr. interm. entrep. communic.	0	0	0	1	1	0	0	0	0	7	0	0	0	1	0	1
pr. interm. transp. tourisme	0	1	3	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	1	25	1
pr. interm. banq. assurances	0	0	1	0	0	0	0	1	4	2	12	0	2	10	1	3
pr. interm. hôtellerie-restaur.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0
technicien agric.	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
technicien industrie	35	70	4	62	47	22	54	23	1	0	0	1	3	1	2	20
technicien BTP	1	0	27	1	2	14	1	2	0	1	0	0	1	0	0	2
techn. fct. connexes prod.	5	5	5	13	24	27	21	18	2	2	1	4	64	2	11	13
cont.-agent maît. fabric.	3	10	38	3	6	11	4	1	0	1	0	0	1	0	1	4
cont.-agent maît. entretien	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0
cont.-agent maît. divers	0	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	3	2	1
employé fonction publique	0	0	1	0	0	0	0	1	2	7	3	5	0	1	1	1
policier, militaire	0	0	0	1	0	0	1	7	0	1	2	0	0	1	0	1
employé admin. d'entreprise	1	0	1	2	2	0	3	0	45	11	45	4	4	19	14	15
employés du commerce	1	0	0	0	1	0	2	2	1	2	1	0	0	4	1	1
personnel service aux particul.	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	1	0	0
ouvrier qualifié industrie	3	2	2	1	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
autre ouvrier	0	0	0	1	1	0	0	1	0	1	0	2	0	0	7	1
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

source : Céreq

5.8 Après les BTS tourisme, communication, secrétariat, finances et comptabilité, une minorité des diplômés accède à une profession intermédiaire

Les titulaires de BTS industriels accèdent généralement à des emplois bien corrélés avec leur formation. Les diplômés en génie civil et bâtiment deviennent techniciens du bâtiment ou chefs de chantier. Les diplômés en métallurgie, mécanique, électricité, électronique deviennent massivement techniciens dans un établissement industriel. Les diplômés des STS de chimie et biologie accèdent majoritairement, pour leur part, à des postes de techniciens médicaux.

À l'issue des BTS tertiaires, le lien entre le niveau d'études et l'emploi varie selon la spécialité. Les diplômés en informatique, santé-économie sociale et familiale accèdent effectivement aux emplois auxquels ils sont préparés. Les premiers deviennent programmeurs ou techniciens informatiques ; les seconds occupent une profession intermédiaire paramédicale, sociale ou enseignent.

Après les BTS de secrétariat, tourisme, communication, finances et comptabilité, la situation est moins favorable même si le contenu des emplois reste corrélé avec la spécialité de formation.

Ainsi, les titulaires de BTS de secrétariat, finances et comptabilité accèdent souvent à des fonctions administratives. Les diplômés des STS de tourisme-communication occupent des professions intermédiaires assez disparates mais, lorsqu'ils accèdent à un poste d'employé, celui-ci n'est pas sans lien avec leur spécialité de formation. Ils deviennent alors agents des services commerciaux des transports et du tourisme, hôtesses d'accueil ou employés de l'hôtellerie.

En revanche, le niveau des emplois occupés et les salaires sont nettement inférieurs à la moyenne à l'issue des BTS de secrétariat, tourisme, communication, finances et comptabilité. La part des catégories cadres et professions intermédiaires en 1991 n'excédait pas 35 % chez les jeunes titulaires de BTS de secrétariat. Elle dépassait tout juste 40 % chez les diplômés des STS de finances, comptabilité, tourisme et communication.

Dernier emploi des diplômés des STS selon la spécialité (enquête de 1991 auprès des diplômés de 1988)

Spécialité	mines,	fond.,	méca-	élec.,	chimie	autres	secré-	financ.	infor-	com-	tou-	santé,	autres	total
	génie civil, BTP	métal.	ni- que	élec- troni- q.	physiq biolo.	BTS indust.	ta- riat	comp- tabilité	matiq.	merce	risme, publi- cité	éco. soc. et fam.	BTS terti- aires	
Emploi	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
indépendant	1	.	0	1	1	1	0	1	0	1	0	1	1	1
cadre, pr. intellect.	4	2	2	2	1	3	1	2	9	10	8	2	8	4
instit., PEGC, maître aux.	2	3	7	8	2	6	7	5	5	5	4	36	10	6
pr. interm. santé, social	.	0	0	.	56	19	0	.	0	1	1	54	1	4
pr. interm. fonction publiq.	.	.	1	0	.	.	2	2	4	0	1	0	.	1
pr. interm. entrep. gestion	1	1	1	1	0	2	19	30	1	3	4	0	11	9
pr. interm. entrep. commerce	5	3	4	3	3	5	3	3	3	34	10	2	8	8
pr. interm. entrep. communic.	.	.	0	0	.	7	0	.	0	2	8	.	15	2
pr. interm. transp. tourisme	0	.	1	1	1	4	.	.	1
pr. interm. banq. assurances	3	2	2	8	1	1	0	2
pr. interm. hôtellerie-restaur.	1	.	10	0
technicien industrie	8	50	44	64	24	26	.	.	0	0	.	.	1	15
technicien BTP	35	1	1	1	.	9	0	5	1
techn. fct. connexes prod.	4	21	33	12	7	11	0	.	66	1	.	.	.	11
cont.-agent maît. fabric.	37	5	3	3	4	6	.	.	.	0	0	.	.	2
cont.-agent maît. entretien	0	2	0	1	.	0	0
cont.-agent maît. divers	.	.	0	.	.	0	.	1	.	0	0	.	6	0
employé fonction publique	1	.	0	0	0	0	5	1	2	1	3	2	1	2
policier, militaire	0	1	1	1	0	0	.	0	.	0	.	.	.	0
employé admin. d'entreprise	.	.	1	0	0	2	59	52	6	24	49	2	16	27
employés du commerce	0	1	0	1	0	5	1	1	3	1
personnel service aux particul.	0	1	.	0	2	6	.	3	1
ouvrier qualifié industrie	1	7	3	2	1	3	0	.	0	.	1	.	1	1
autre ouvrier	1	4	1	2	.	1	.	0	1	2	0	.	1	1
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

source : Céreq

5.9 Le niveau des emplois dépend aussi des caractéristiques individuelles des diplômés

Les femmes occupent globalement des emplois moins qualifiés que les hommes

Le niveau des emplois occupés ne dépend pas que du diplôme et de la spécialité. Parmi les sortants de DUT-BTS disposant de formations équivalentes, les femmes accèdent moins souvent que les hommes à une profession intermédiaire ou à un emploi de cadre. C'est le cas notamment chez les titulaires de DUT-BTS tertiaires : 30 mois après avoir obtenu leur diplôme, 56 % des hommes et seulement 40 % des femmes accèdent à une profession intermédiaire ou à un emploi de cadre. L'écart est encore plus sensible pour ce qui concerne le

premier poste occupé puisque 50 % des hommes et seulement 29 % des femmes accèdent à ces catégories d'emplois.

L'écart entre le niveau des emplois masculins et féminins est important qu'il s'agisse du premier ou du dernier poste observé. Les spécialités tertiaires mènent à des emplois moins qualifiés que les spécialités industrielles. Or les femmes sont largement majoritaires parmi les diplômés des spécialités tertiaires alors que les hommes représentent 85 % des diplômés des formations industrielles. Mais si l'on ne considère que les spécialités tertiaires, l'écart entre les hommes et les femmes reste très net. Indépendamment de la spécialité, il y a donc bien un effet spécifique du sexe sur le niveau des emplois occupés.

Les diplômés de 1992 actifs ou en poursuite d'études selon le sexe et l'âge

Diplôme		Profil	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total	nombre	nb ques-
			%	%	%	âge moyen en 1992			nb	tionnaires
BTS/DUT	BTS	industriel	85	15	100.0	21.9	21.3	21.8	15869	419
		tertiaire	28	72	100.0	22.1	21.7	21.8	41656	367
		total	44	56	100.0	22.0	21.7	21.8	57525	786
	DUT	industriel	86	14	100.0	21.3	20.9	21.3	14736	260
		tertiaire	45	56	100.0	21.7	21.5	21.6	16454	221
		total	64	36	100.0	21.5	21.4	21.4	31190	481
	total	industriel	85	15	100.0	21.6	21.2	21.6	30605	679
		tertiaire	33	67	100.0	21.9	21.7	21.7	58110	588
		total	51	49	100.0	21.7	21.6	21.7	88715	1267
Ensemble diplômés enseign. sup.			49	51	100.0	23.3	23.0	23.1	209255	4635

source : Céreq, observatoire EVA

Premier et dernier emploi des diplômés des IUT/STS en 1992 selon le sexe

Diplôme*sexe		Emploi	1ère position professionnelle					Position professionnelle en déc. 94					répart. par sexe			
			indé- pendant %	cadre %	pr. inter- méd. %	em- ployé %	ouvrier %	total %	indé- pendant %	cadre %	pr. inter- méd. %	em- ployé %		ouvrier %	total %	
DUT/BTS industriel	hommes		2	2	59	19	18	100	3	3	67	14	14	100	11381	85
	femmes		0	2	71	22	6	100	3	10	75	12	0	100	2013	15
	total		1	2	60	20	16	100	3	4	68	14	12	100	13394	100
DUT/BTS tertiaire	hommes		1	4	46	47	3	100	2	9	47	40	3	100	8232	30
	femmes		1	2	27	67	4	100	1	5	35	57	3	100	19237	70
	total		1	2	33	61	4	100	1	6	38	52	3	100	27469	100
DUT/BTS total	hommes		1	3	53	31	12	100	3	5	58	25	9	100	19613	48
	femmes		1	2	31	63	4	100	1	5	39	53	3	100	21250	52
	total		1	2	42	47	8	100	2	5	48	40	6	100	40863	100
Ensemble diplômés enseign. sup.	hommes		1	37	38	19	5	100	2	43	37	15	4	100	55798	50
	femmes		0	29	31	38	2	100	1	34	34	30	1	100	56497	50
	total		1	33	34	28	4	100	1	38	35	23	2	100	112295	100

source : Céreq

Les sortants dont le père est cadre accèdent plus fréquemment à un emploi de bon niveau

L'écart entre les diplômés dont le père est cadre et les autres s'accroît même après quelques années de vie active. Ainsi, chez les titulaires de DUT-BTS issus d'une famille de cadres, 52 % des sortants accèdent à un premier emploi classé "profession intermédiaire ou cadre" contre une moyenne de 44 % toutes origines sociales confondues. Parmi les derniers emplois occu-

pés, la catégorie "profession intermédiaire ou cadre" rassemble 63 % des diplômés issus d'une famille de cadres contre une moyenne de 53 %, toutes origines confondues.

L'origine sociale des diplômés n'est pas tout à fait la même selon qu'ils possèdent un DUT ou un BTS. Les titulaires de DUT sont issus de milieux légèrement plus favorisés que les titulaires de BTS. En revanche, la spécialité de formation choisie (industrielle ou tertiaire) semble peu corrélée avec l'origine sociale.

Diplômés de 1992 actifs ou en poursuite d'études selon la catégorie socioprofessionnelle du père

Diplôme		CSP du père	indé-	cadre	pr.	employé	ouvrier	total	nombre	nombre de questionnaires
			pendant	%	%	intermédiaire	%	%		
BTS/DUT	BTS	industriel	20	21	24	13	21	100	15487	409
		tertiaire	25	26	20	13	17	100	40074	354
		total	23	25	21	13	18	100	55561	763
	DUT	industriel	18	30	23	12	16	100	14283	252
		tertiaire	17	35	23	9	17	100	16072	216
		total	18	33	23	10	17	100	30355	468
	total	industriel	19	26	24	13	19	100	29770	661
		tertiaire	23	29	21	11	17	100	56146	570
	total	21	28	22	12	18	100	85916	1231	
Ensemble diplômés enseign. sup.			19	35	21	11	15	100	203696	4518

source : Céreq, observatoire EVA

Premier et dernier emploi des diplômés des IUT/STS en 1992 selon la CSP du père

Diplôme*CS du père		Emploi	1ère position professionnelle						Position professionnelle en déc. 94						répart. par cat.									
			indé-	cadre	pr.	em-	ouvrier	total	indé-	cadre	pr.	em-	ouvrier	total										
			pendant	%	inter-méd.	%	employé	%	ouvrier	%	total	%	pendant	%	cadre	%	inter-méd.	%	employé	%	ouvrier	%	total	%
DUT/BTS	indépendant		2	0	41	51	6	100	4	1	52	40	4	100	8286	21								
	cadre		0	4	48	43	5	100	0	12	51	33	4	100	10109	26								
	pr. interméd.		0	2	43	48	7	100	1	4	47	43	5	100	9022	23								
	employé		1	0	32	57	10	100	1	2	43	46	8	100	4537	11								
	ouvrier		1	4	39	43	13	100	2	5	45	38	11	100	7736	20								
	total		1	2	42	47	8	100	2	5	48	39	6	100	39690	100								
Ensemble diplômés enseign. sup.	indépendant		2	30	33	31	3	100	2	34	38	24	2	100	20091	18								
	cadre		1	44	31	22	2	100	1	52	29	17	1	100	39637	36								
	pr. interméd.		0	25	40	32	3	100	1	31	39	27	2	100	22230	20								
	employé		0	23	37	35	4	100	1	28	39	29	3	100	11040	10								
	ouvrier		1	26	35	29	8	100	1	30	39	24	6	100	16589	15								
total		1	33	35	28	4	100	1	39	35	23	2	100	109587	100									

source : Céreq

Les bacheliers C et D sont relativement favorisés en matière d'emploi

La répartition des diplômés selon la série du Bac diffère sensiblement selon la formation. Le tiers des titulaires de DUT possède un Bac C ou E et près du quart, un Bac D. Les bacheliers des séries F, G et H ne représentent, pour leur part, que 26 % des diplômés des IUT. En revanche, parmi les diplômés des STS, les titulaires de Bac F, G et H représentent la majorité des sortants et les bacheliers C sont extrêmement rares (moins de 2 %).

Les spécialités tertiaires et industrielles n'attirent pas les mêmes bacheliers. Les titulaires de Bac A et B ne sont représentés que parmi les diplômés des formations tertiaires alors que les bacheliers C et D sont surtout présents à l'issue des DUT-BTS industriels.

Globalement, les titulaires de Bac C et D occupent des emplois de meilleur niveau que les autres bacheliers à la sortie des IUT et des STS. Comme nous venons de le voir, cela s'explique en partie par la surreprésentation de ces bacheliers à l'issue des formations qui permettent la meilleure insertion (les DUT d'une part et les spécialités industrielles d'autre part).

L'écart observé est sensible dès le premier emploi et reste important ensuite. Globalement, 44 % des titulaires de DUT-BTS accèdent à un premier emploi classé "profession intermédiaire" ou "cadre". Cette proportion atteint 60 % chez les titulaires de Bac C et D. Après deux années et demi de vie active, 53 % des titulaires de DUT-BTS accèdent à des emplois de ce niveau, toutes séries confondues. Cette proportion se situe autour de 70 % parmi les bacheliers C et D.

Diplômés de 1992 actifs ou en poursuite d'études selon la série du Baccalauréat

Diplôme		Profil	A	B	C, E	D, D'	F, G, H	Bac Pro.	autres	total
			%	%	%	%	%	%	%	%
BTS/DUT	BTS	industriel	1	0	3	9	75	6	6	100
		tertiaire	17	19	1	6	52	5	1	100
		total	13	14	2	7	58	5	2	100
	DUT	industriel	.	0	47	28	25	0	.	100
		tertiaire	10	28	15	18	27	1	0	100
		total	5	15	30	23	26	1	0	100
	total	industriel	0	0	24	18	51	3	3	100
		tertiaire	15	22	5	9	45	4	1	100
		total	10	14	12	12	47	4	2	100
	Ensemble diplômés enseign. sup.			16	18	21	17	25	2	1

source : Céreq, observatoire EVA

Premier et dernier emploi des diplômés des IUT/STS en 1992 selon la série du Baccalauréat

Diplôme, série du Bac		1ère position professionnelle						Position professionnelle en déc. 94						répart. nbr. par série %	
		indépendant %	cadre %	pr. inter-méd. %	employé %	ouvrier %	total %	indépendant %	cadre %	pr. inter-méd. %	employé %	ouvrier %	total %		
DUT/BTS	A	0	4	16	74	6	100	0	7	24	63	6	100	5159	13
	B	2	2	48	47	2	100	3	11	43	43	0	100	4326	11
	C, E	0	5	56	23	17	100	0	8	65	20	7	100	2405	6
	D	2	5	57	35	1	100	4	5	62	29	0	100	4472	11
	Bac techno, pro.	1	1	42	47	9	100	1	4	50	38	7	100	23453	57
	autres	0	0	43	33	24	100	0	0	46	33	21	100	1048	3
	total	1	2	42	47	8	100	2	5	48	40	6	100	40863	100
Total ens. sup.	A	0	31	29	37	2	100	0	38	31	29	2	100	18217	16
	B	1	33	34	31	2	100	2	41	33	24	0	100	19607	18
	C, E	1	60	27	9	3	100	1	65	26	7	1	100	22876	20
	D	2	39	40	18	1	100	2	45	38	14	0	100	18872	17
	Bac techno, pro.	1	11	39	42	8	100	1	15	44	34	5	100	31592	28
	autres	1	5	40	32	23	100	1	5	43	32	20	100	1131	1
total	1	33	34	28	4	100	1	38	35	23	2	100	112295	100	

source : Céreq

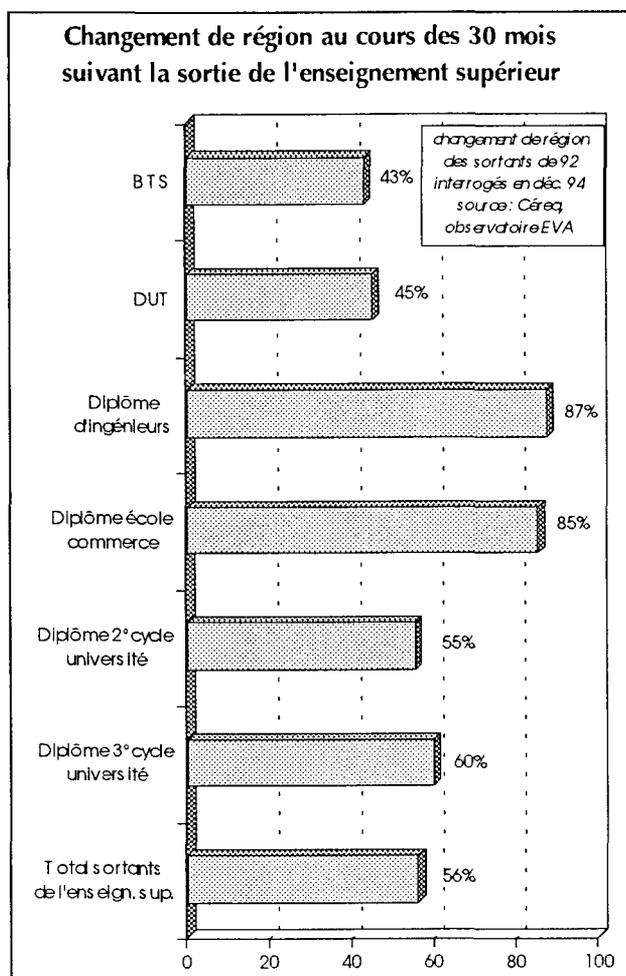
6. Des conditions d'insertion plus favorables dans le quart Nord-Est de la France

6.1 Près de la moitié des diplômés des IUT et des STS changent de région après la fin de leurs études

Les étudiants considérés comme mobiles dans cette partie sont ceux qui ont changé de région au cours des 30 mois qui suivent la sortie du système éducatif. Sur ces bases, la mobilité apparaît très élevée à l'issue de l'enseignement supérieur puisque la majorité des étudiants changent de région au cours de leurs premiers mois de vie active (cohorte des diplômés de 1992). Parmi les sortants des IUT et des STS, la mobilité semble relativement élevée (43 à 45 % changent de région) mais c'est à la sortie de l'enseignement supérieur long qu'elle est maximale. Parmi les diplômés des écoles, 85 % changent de région pour trouver un emploi.

Ces migrations ne permettent généralement pas aux sortants de revenir dans leur région d'origine. La part des diplômés qui résident dans la région où ils ont obtenu leur Bac est plus faible après 30 mois de vie active qu'elle ne l'était à la sortie de l'enseignement supérieur. Cette tendance est nettement perceptible chez les diplômés des IUT et des STS.

L'Ile-de-France absorbe une grande partie des étudiants qui changent de région lors de leurs études supérieures ; elle attire également les jeunes diplômés qui cherchent un emploi. Ainsi, parmi les sortants de l'enseignement supérieur interrogés au début des années 90, 22 % avaient obtenu leur baccalauréat en Ile-de-France. A la fin de leurs études supérieures, 28 % des sortants résidaient en Ile-de-France et cette proportion atteignait 33 % après 3 ans de vie active.



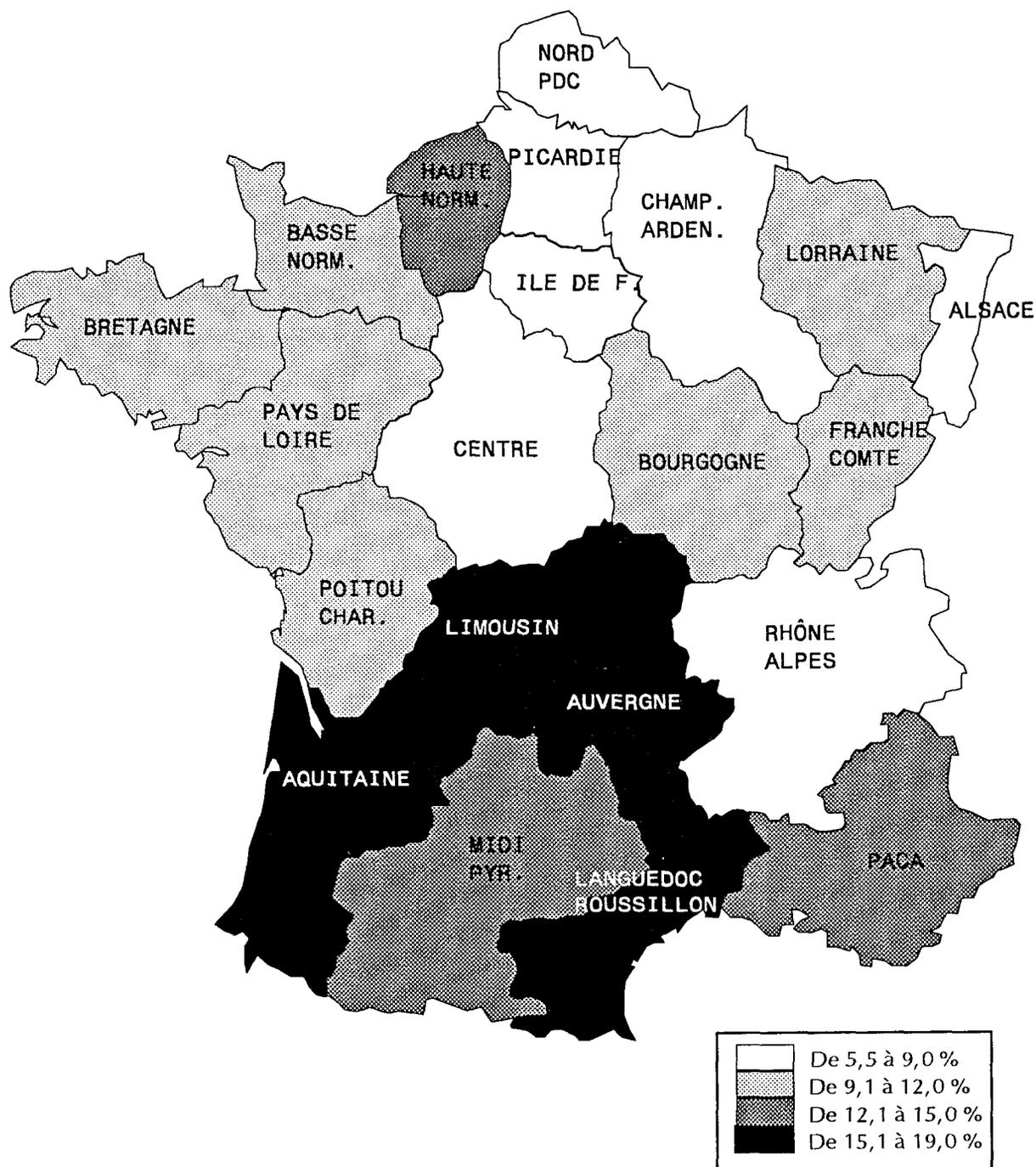
6.2 L'insertion des diplômés des IUT et des STS varie notablement selon la région d'accueil

Les résultats par région figurant dans les pages suivantes sont issus de l'enquête réalisée par le Céreq en mars 1991 auprès des diplômés de 1988. Cette enquête fournit des résultats relativement détaillés (les données concernant le Limousin sont toutefois fragiles en raison du faible nombre de questionnaires). Ces résultats sont encore d'actualité, la hiérarchie entre les régions se modifiant très lentement au cours du temps. Ils sont le

reflet de liens structurels entre les formations supérieures et les marchés du travail régionaux.

Ces données ne permettent en aucune manière de réaliser un classement des IUT et des STS par région. En effet, c'est le lieu où le diplômé réside après 33 mois de vie active qui est pris en compte. La mobilité étant relativement importante après les études supérieures, les résultats ne sont pas uniquement liés à l'appareil de formation régional ; ils dépendent également du marché du travail local et des migrations inter-régionales.

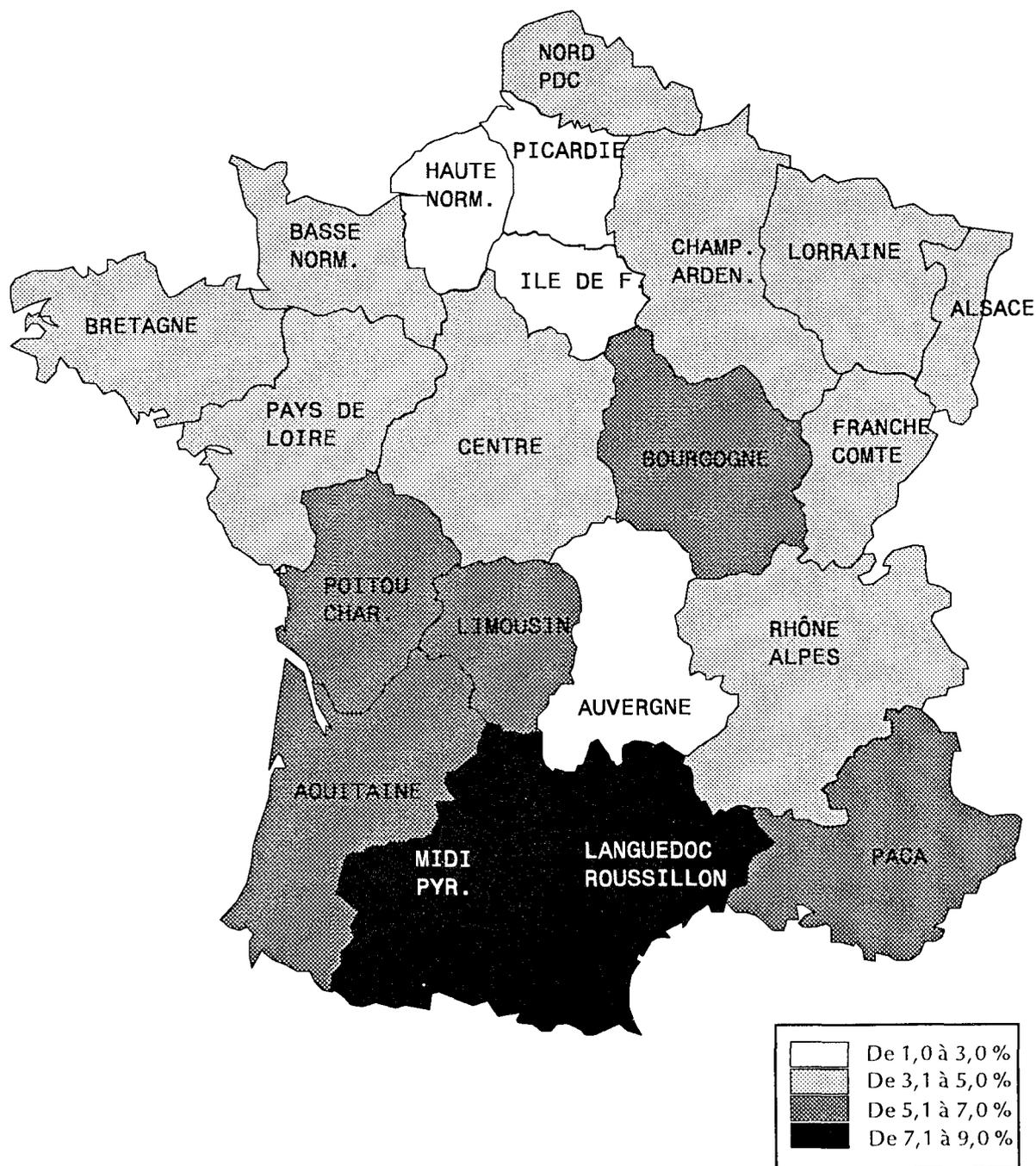
Proportion de diplômés des IUT/STS ayant connu plus de 6 mois de chômage sur la période observée



En matière de durée de chômage, les régions du Sud sont les moins favorisées. C'est le Languedoc-Roussillon qui obtient les plus mauvais résultats : près de 19 % des diplômés des IUT et des STS qui y résident en 1991 ont connu plus de 6 mois de chômage depuis juin 1988. A l'opposé, une grande moitié Nord de la France

obtient de bons résultats. Comme pour l'ensemble des autres indicateurs d'insertion, l'Ile-de-France est particulièrement bien placée. Les régions Centre, Champagne-Ardenes, Alsace, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Picardie connaissent également de faibles durées moyennes de chômage.

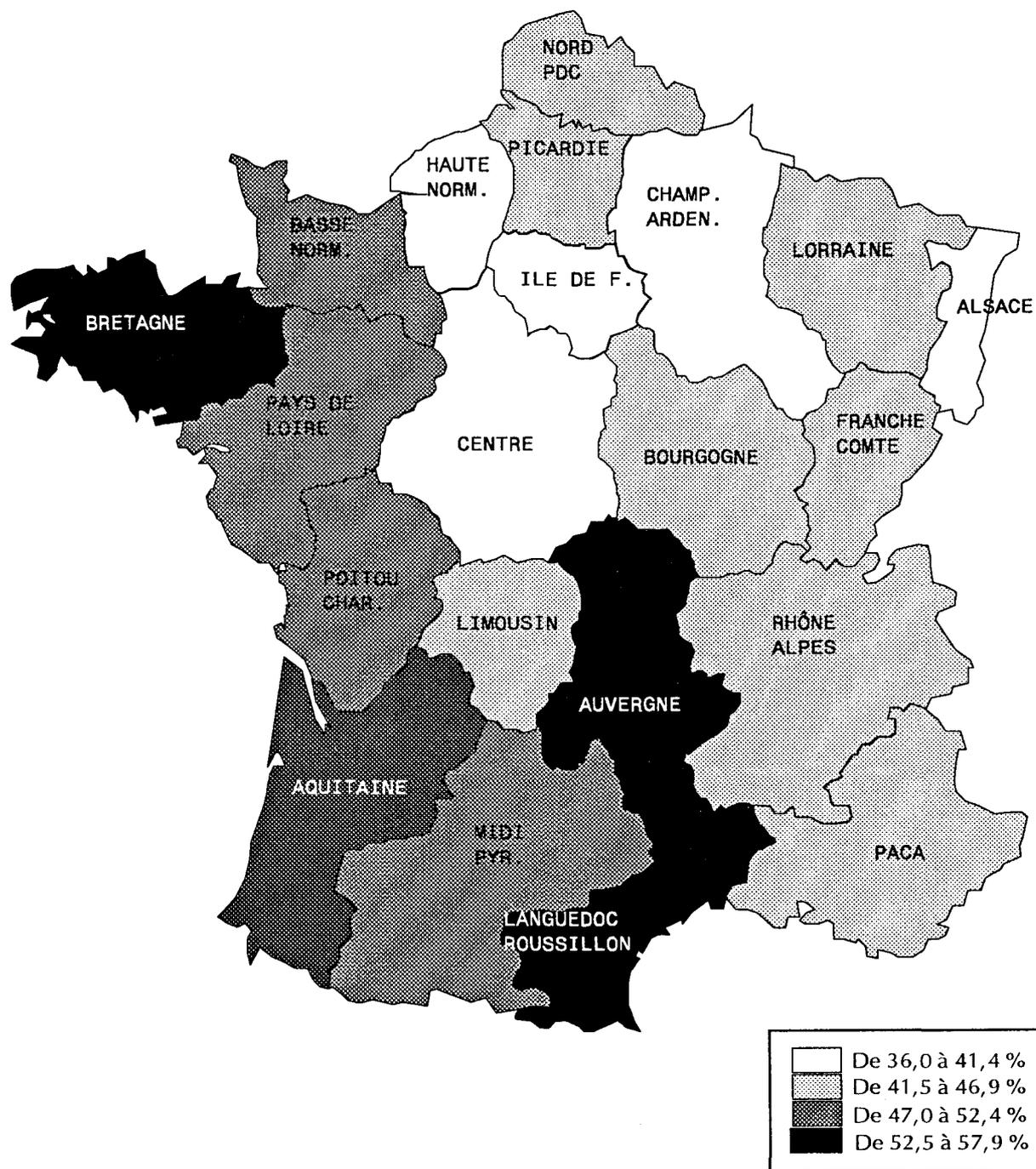
Taux de chômage des diplômés des IUT et des STS en mars 1991



Cette carte n'est qu'en partie semblable à la précédente. Les régions Midi-Pyrénées (7,2 %) et surtout Languedoc-Roussillon (8,7 %) sont celles où les taux de chômage sont les plus élevés, 33 mois après l'obtention du DUT ou du BTS. La plupart des autres régions ont une proportion relativement faible de diplômés au chômage (entre 3 et 6 %). Cette proportion est infime en Picardie, Haute Normandie, Ile-de-France et Auvergne (1 à 2 %) en 1991.

Ces résultats ne sont pas toujours liés au niveau général du chômage dans la région. Si ce niveau est élevé en Languedoc-Roussillon, il l'est également dans le Nord-Pas-de-Calais où les jeunes diplômés s'insèrent correctement. En réalité, le marché des emplois qualifiés a ses caractéristiques propres ; par ailleurs, l'attraction de pôles limitrophes peut provoquer une relative rareté des diplômés dans certaines régions.

Proportion de diplômés des IUT et des STS ayant accédé directement à un emploi sous CDI



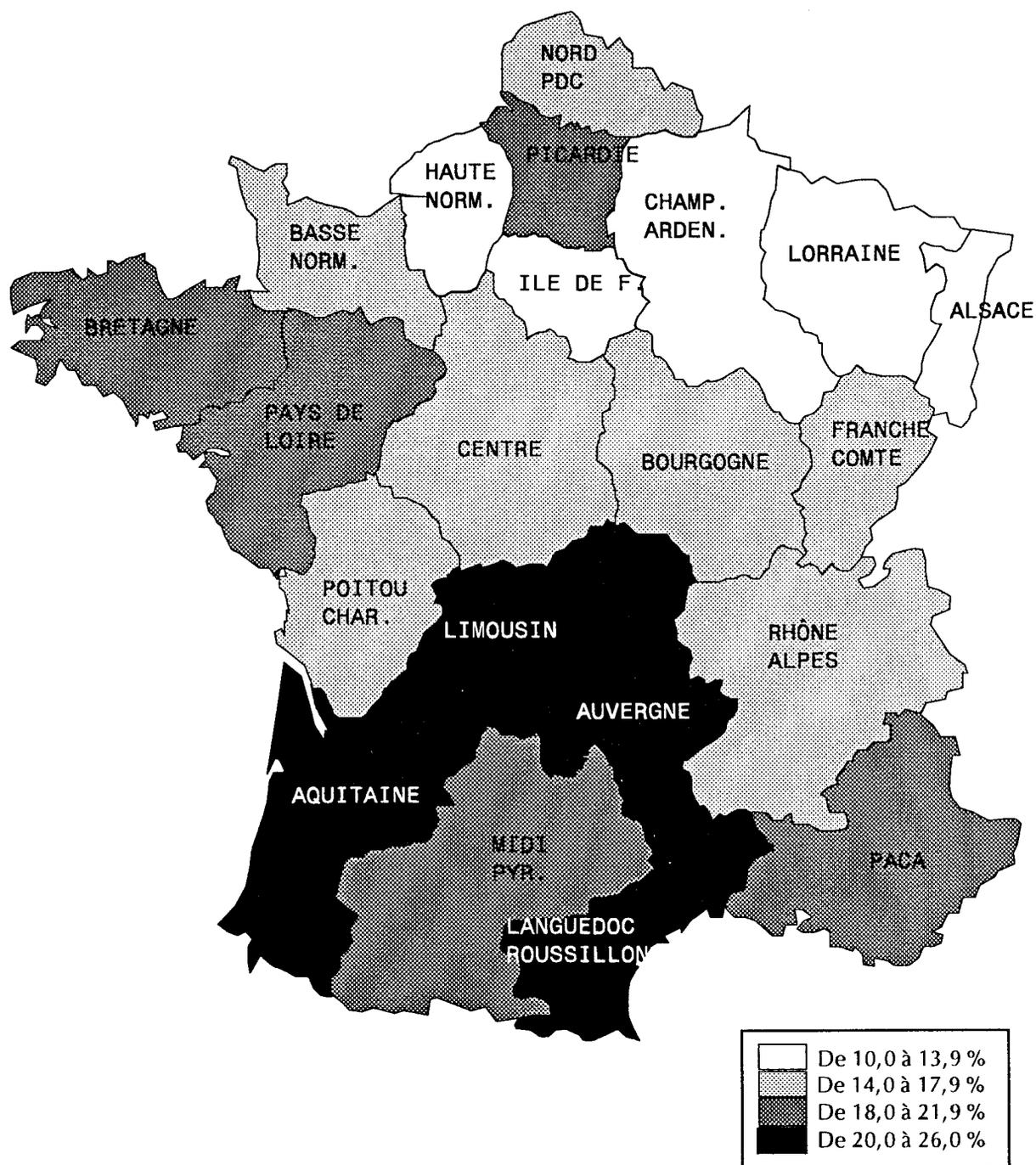
Source : Céreq

On retrouve pour ce qui concerne le taux d'accès direct à un CDI, les clivages géographiques déjà mis en évidence. L'Ile-de-France et les régions limitrophes bénéficient des meilleurs résultats ; l'Alsace et le Limousin sont également bien placés. Le Nord-Est de la France bénéficie globalement de résultats favorables à l'op-

posé d'une grande moitié Sud-Ouest où les CDI sont plus rares en début de vie active.

Cet indicateur ne permet pas d'appréhender parfaitement la précarité des emplois, certains CDI étant aussi précaires que des CDD. Toutefois, il confirme globalement les tendances observées par ailleurs.

Proportion de diplômés des IUT et des STS n'ayant bénéficié que d'emplois précaires

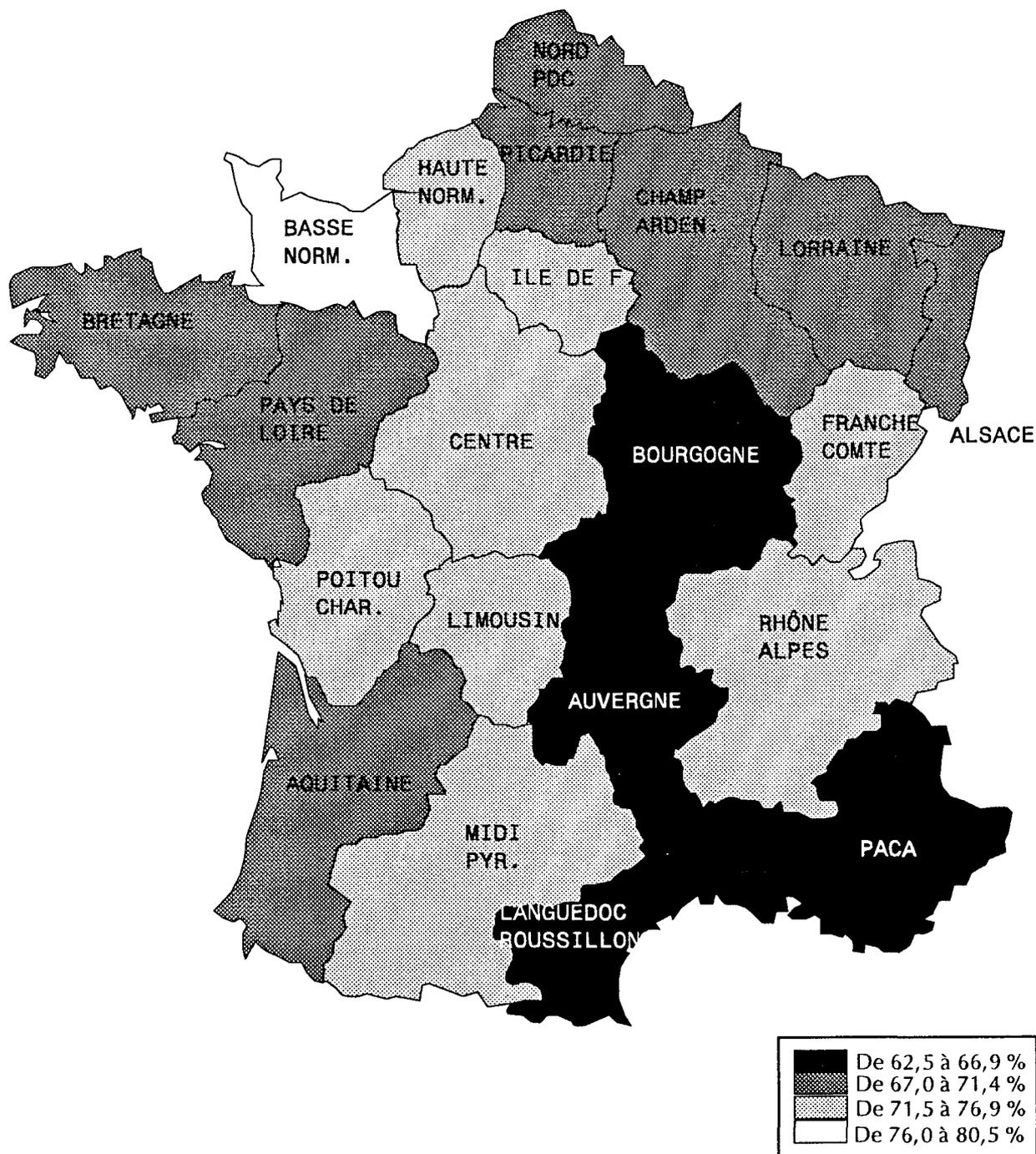


Source : Céreq

Cette carte est très semblable à la précédente. Elle n'est toutefois pas identique : pour qu'un diplômé ait une trajectoire considérée comme précaire, il faut que son premier et son dernier emploi correspondent à un CDD, à un contrat d'intérim ou à une mesure pour l'emploi. Ceux qui ont accédé indirectement à un CDI ou ceux qui ont toujours été demandeurs d'emploi ne sont pas comptabilisés ici.

L'Ile-de-France et la région Champagne-Ardenes obtiennent de bons résultats : la part des diplômés qui ont eu des parcours précaires n'y n'atteint que 10 à 11 % dans la cohorte interrogée en 1991. Ce taux double dans les régions les plus en difficulté. Il se situe entre 24 et 26 % en Aquitaine, Auvergne et Languedoc-Roussillon.

Proportion de cadres et de professions intermédiaires parmi les diplômés des IUT et des STS

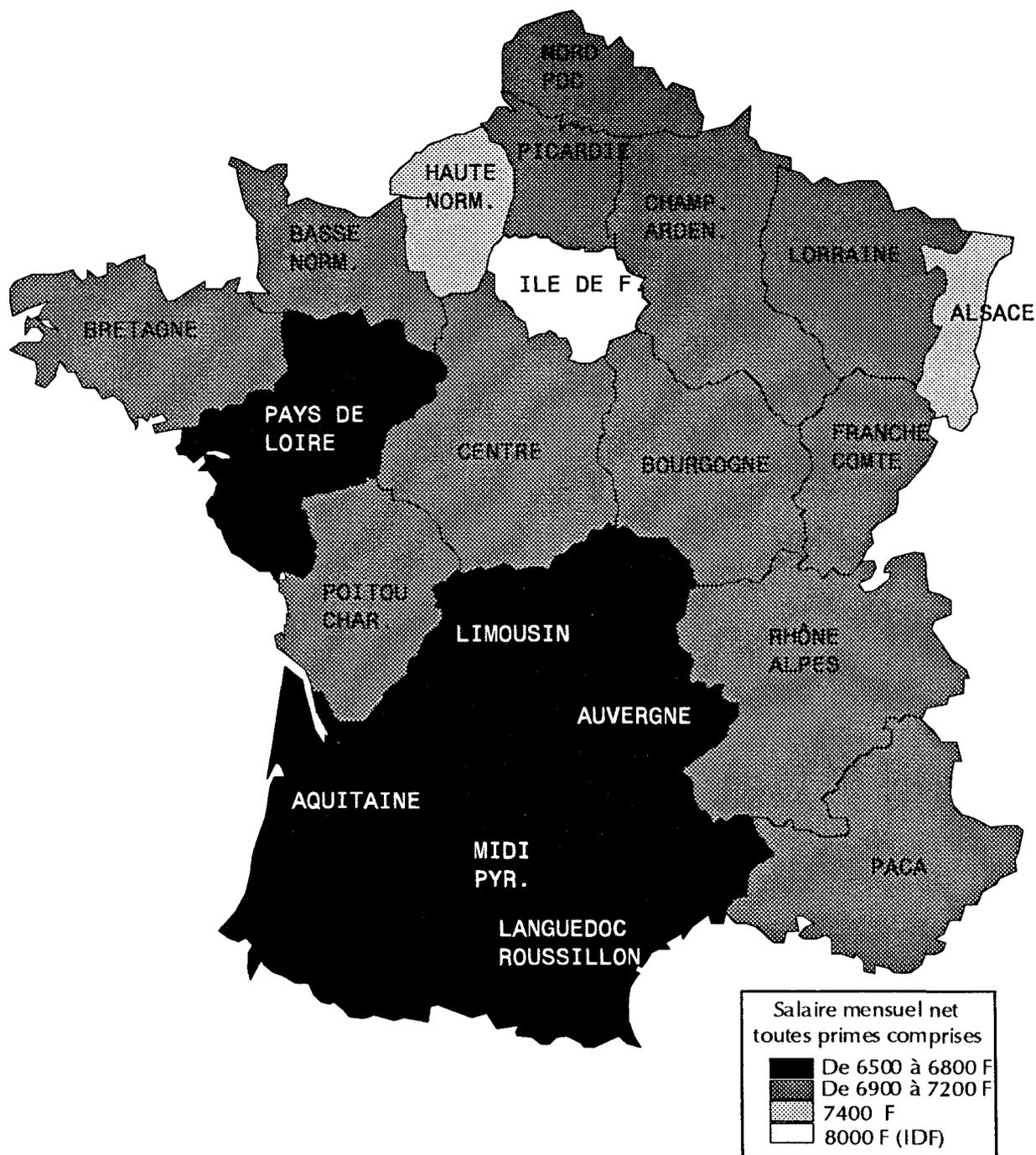


Pour ce qui concerne le niveau des emplois occupés, la hiérarchie des régions évolue par rapport aux cartes précédentes. Il est vrai que la proportion de professions intermédiaires et de cadres après 33 mois de vie active varie moins d'une région à l'autre que les autres caractéristiques de l'insertion.

C'est cette fois-ci la Basse-Normandie qui arrive en tête mais elle est suivie d'assez près par un groupe de

cinq régions parmi lesquelles on retrouve l'Ile-de-France. Dans ce groupe de tête, plus des trois quarts des sortants ont accédé à des emplois correspondant globalement à leur niveau de diplôme. La région Languedoc-Roussillon est la plus mal classée sur ce critère ; près des deux tiers de ses diplômés ont tout de même accédé en 1991 à une profession intermédiaire ou à un emploi de cadre.

Salaire médian des diplômés des IUT et des STS en mars 1991



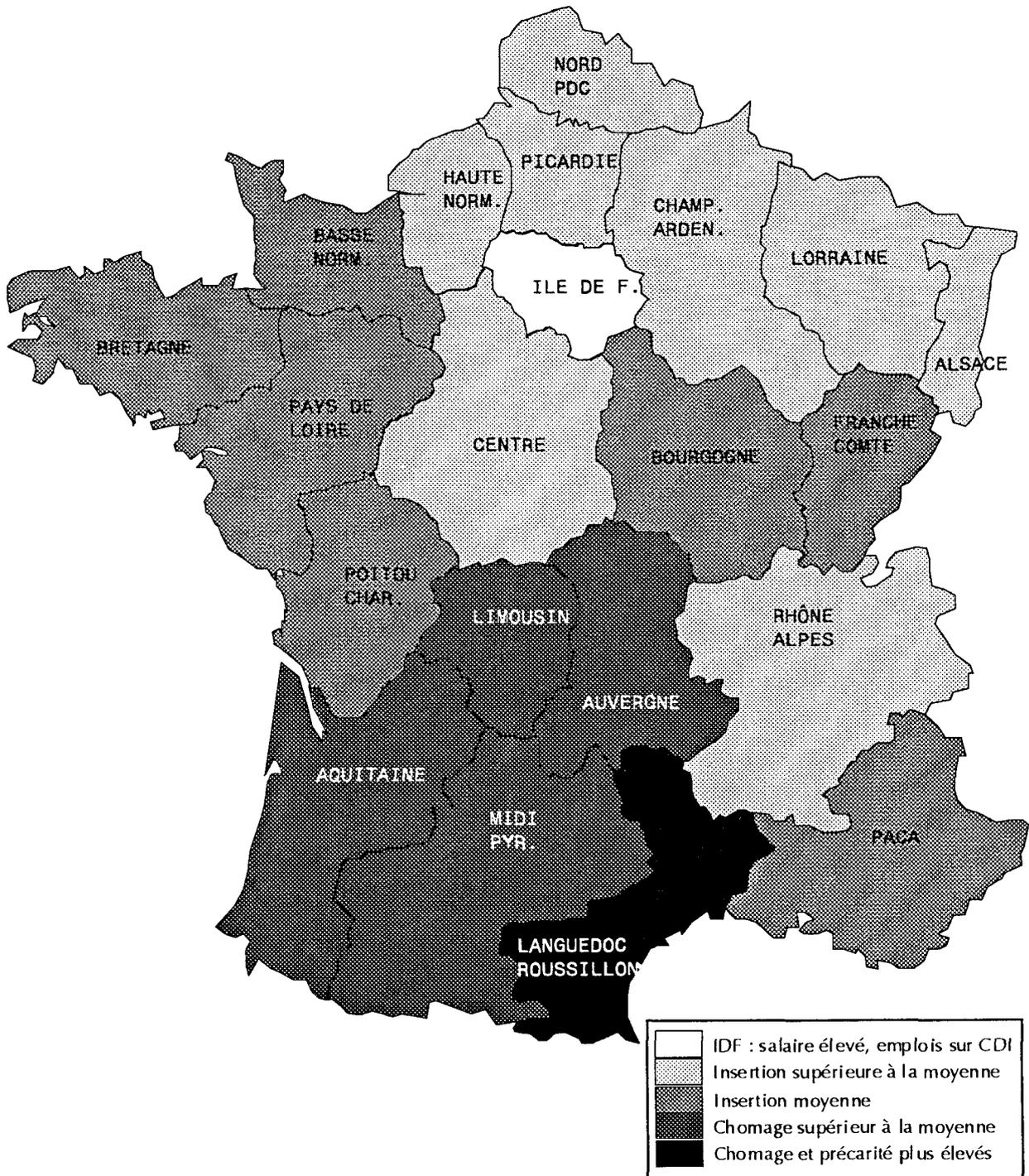
Source : Céreq

Le salaire des diplômés des IUT et des STS est relativement uniforme dans 18 régions sur 21 (salaire mensuel médian net, toutes primes comprises, en mars 1991). Dans ces 18 régions, il varie de à 6 550 F (Midi-Pyrénées) à 7 170 F (Centre).

L'écart séparant l'Ile-de-France du reste de la France est important : alors que la moitié des diplômés des IUT et des STS perçoivent plus de 8 000 Francs par mois en région parisienne, cette valeur passe à 7 400 francs dans

les deux régions de Province où les rémunérations sont les plus élevées. Toutes qualifications et tous âges confondus, les salaires sont d'ailleurs également plus élevés en Ile-de-France. Ceci s'explique par la concentration des activités à haute valeur ajoutée autour de la capitale. Mais pour les jeunes diplômés, le supplément de salaire est souvent rogné par le coût élevé de l'immobilier parisien.

Typologie de l'insertion des diplômés des IUT et des STS par région



Source : Céreq

Cette typologie des régions provient d'une analyse en composantes principales. A partir des indicateurs utilisés pour réaliser les cartes précédentes, 5 groupes de régions se distinguent en matière d'insertion :

- l'Île-de-France est la région la plus favorisée ; les jeunes diplômés des IUT et des STS sont rarement au chômage, leurs emplois sont peu précaires et leurs salaires relativement élevés ;

- les régions Haute-Normandie, Picardie, Nord-Pas-de-Calais, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Centre et Rhône-Alpes sont bien placées également mais les salaires sont inférieurs à ceux de la région parisienne ;

- en Bretagne, Basse-Normandie, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes, Bourgogne, Franche-Comté et PACA, le niveau du chômage est moyen et la précarité parfois plus élevée ;

- en Auvergne, Aquitaine et Midi-Pyrénées, le chômage est souvent supérieur à la moyenne et le niveau des salaires faible ; le Limousin appartient à priori à ce groupe mais le nombre limité de diplômés interrogés ne permet pas de réaliser un diagnostic parfaitement fiable ;

- le Languedoc-Roussillon est la région la plus défavorisée en matière d'insertion des diplômés des IUT et des STS ; le chômage et la précarité sont supérieurs à la moyenne alors que le niveau des emplois et des salaires est relativement bas.

Il est vrai que les régions du sud pâtissent souvent de leur attractivité. Les emplois offerts y attirent nombre de salariés expérimentés en provenance d'autres régions, ce qui crée une concurrence redoutable pour les jeunes diplômés qui souhaitent rester sur place. Par ailleurs, les diplômés du sud de la France sont globalement moins enclins que les autres à quitter leur région pour trouver un emploi. Ces deux facteurs concourent à une offre

importante de personnel qualifié. Les jeunes diplômés, qui sont aussi les moins expérimentés, sont victimes de cette abondance de main-d'oeuvre qualifiée.

L'impact de la région d'accueil sur les conditions d'entrée dans la vie active apparaît donc déterminant. Ces résultats concernant les titulaires de DUT et de BTS confirment ceux que l'on avait obtenus pour l'ensemble des sortants de l'enseignement supérieur¹ et de l'université². Globalement, l'Île-de-France et le Nord-Est sont bien placés alors que le Sud-Ouest connaît plus de difficultés, notamment en matière de chômage des jeunes diplômés.

¹*Portraits régionaux de l'emploi et de l'insertion des jeunes*, B. Hillau, Y. Grelet, D. Martinelli, Document n°95, Céreq, juin 1994.

²*Diplômés de l'université : insertion au début des années 1990*, Daniel Martinelli, Document, n°100, Céreq, décembre 1994.

*

*

*

CÉREQ
Dépôt légal 4^{ème} trimestre 1996

Les professions intermédiaires constituent encore le principal débouché à l'issue des IUT et des STS. Mais l'essor de ces professions régresse parmi les plus jeunes. Parallèlement, le nombre d'entrants dans la vie active après un DUT ou un BTS s'accroît, particulièrement à l'issue des filières tertiaires. Ces évolutions influent négativement sur l'insertion des jeunes diplômés des IUT et des STS. Si ceux-ci restent plus épargnés par le chômage que les sortants de l'enseignement secondaire, le niveau des emplois et des salaires diminue. Par ailleurs, ces diplômés sont concurrencés par les sortants des deuxièmes cycles universitaires, en particulier lorsqu'ils visent une profession intermédiaire administrative et commerciale. Toutefois, les conditions d'entrée dans la vie active ne sont pas uniformes après des formations. Les diplômés des IUT et des STS bénéficient globalement d'une insertion plus favorable à l'issue des spécialités industrielles. A formation équivalente, les titulaires d'un Bac général scientifique et ceux qui recherchent un emploi en Ile-de-France trouvent un emploi de meilleur niveau.

ISBN : 2-11-089359-1

ISSN : EN COURS

Centre de Recherche

et d'Études de l'Économie Industrielle et de l'Économie Sociale

10, Place de la Joliette

BP 176 13474 Marseille Cedex 02

Tél : 04 91 13 28 28 / Fax : 04 91 13 28 80